Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

6e année No 40 | Vendredi 17 novembre 1978 | 28 pages 25 cents



COURONNEE — Miss Argentine a été élue jeudi soir Miss Monde 1978, au Royal Albert Hall de Londres. La nouvelle Miss Monde s'appelle Silvana Suarez. Miss Suède est arrivée en deuxième position, suivie de Miss Australie. Miss Mexico s'est classée quatrième et Miss Espagne cinquième.

Budget Chrétien

Pas de réduction massive d'impôts



CHAUSSURES NEUVES — Jean Chrétien, en compagnie de son épouse, Aline, pose un soulier neuf sur les notes du discours du budget avant de se rendre aux Communes, hier soir.
(Téléphoto de la PC)

OTTAWA (PC) — Parce qu'il estime que la reprise de l'économie canadienne est déjà amorcée, le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, a choisi de ne pas céder aux pressions l'invitant à proposer une réduction massive des impôts et a préféré accentuer certaines concessions fiscales aux entreprises au titre de l'investissement et de la recherche.

C'est une réduction de 12 à 9 pour cent de la taxe fédérale de vente perçue au niveau des fabricants qui constitue par ailleurs la plus importante mesure du budget qu'a déposé, hier aux Communes, M. Chrétien.

La diminution, qui représente des coûts annuels de plus de $1 milliard pour le Trésor fédéral, entre en vigueur immédiatement pour une période indéterminée, et le ministre Chrétien a fait appel aux manufacturiers, aux grossistes et aux détaillants pour qu'ils fassent en sorte que la réduction soit effectivement transmise aux consommateurs.

Au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, le budget du ministre propose une majoration de $250 à $500 de la déduction pour les frais relatifs à un emploi.

Selon les statistiques du ministère des Finances, cette mesure représente pour un contribuable ayant deux enfants une économie annuelle d'impôt de $9 pour les revenus de $10,000, de $21 pour les $12,000, de $64 pour les $20,000 et $97 pour les $100,000.

M. Chrétien rappelle par ailleurs qu'en vertu de la formule d'indexation de l'impôt, adoptée en 1974, le total des exemptions personnelles pour une famille de quatre personnes, par exemple, augmentera de $490 à $5,970 en 1979, et le crédit d'impôt pour les enfants sera porté de $200 à $218 par enfant, payable au printemps de 1980.

Assurance-chômage

En outre, le budget annonce une réduction du taux hebdomadaire des primes d'assurance-chômage, qui passera de $1.50 à $1.35 par $100 de gains assurables pour les employés, et de $2.10 à $1.89 pour les employeurs.

M. Chrétien a déclaré que la seule réduction de la taxe de vente se traduira par une diminution de un demi pour cent de la hausse de l'indice des prix à la consommation, ce qui, a-t-il dit, contribuera à modérer les demandes salariales.

La réduction de l'impôt sur le revenu entraînée par l'indexation, la hausse de la déduction pour les frais liés à un emploi et l'abaissement des primes d'assurance-chômage contribueront à contenir les coûts intérieurs après la levée des contrôles et nous permettra de profiter pleinement de l'amélioration de notre situation concurrentielle, a dit le ministre.

Après avoir brossé un tableau visant à démontrer que se rétablit un climat de confiance dans l'économie canadienne, M. Chrétien a dit croire qu'il ne serait pas sage de réduire massivement les impôts afin de stimuler l'économie, "vu les forces expansionnistes déjà à l'oeuvre, et à un moment où nos besoins en liquidités sont tellement élevés".

A cet égard, le budget prévoit des déficits de $12.1 milliards pour l'exercice en cours et de $10.75 milliards pour 1979-80, soit des chiffres légèrement plus élevés que les $11.8 et $9.7 milliards, prévus en août dernier.

Autres textes en pages A 11 et A 14.

Dans les cegeps

Le débrayage s'amplifie

CHICOUTIMI — Le mouvement de débrayage dans les CEGEP du Québec avait gagné une douzaine d'institutions hier soir, dont les collèges de Jonquière, Alma et Chicoutimi.

A Jonquière, un vote très serré a d'abord décidé du débrayage des étudiants. Plus tard dans la journée, au terme d'une assemblée générale de plusieurs heures, les quelque 2,100 étudiants présents décidaient presque unanimement d'assortir le débrayage à l'occupation de l'institution pour une semaine.

A Chicoutimi, en dépit des menaces de la direction de forcer l'évacuation des lieux, les étudiants ont prolongé jusqu'à lundi l'occupation de l'institution.

A Alma, le siège entrepris mardi se poursuit sans histoire. Une assemblée générale doit se tenir mardi pour évaluer la situation.

A Saint-Félicien, c'est le calme plat, rapporte-t-on.

Ailleurs au Québec, huit CEGEP sont paralysés et occupés.

Quant au ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, il annoncera aujourd'hui ou lundi sa position. L'aquiescement aux revendications des étudiants signifierait, semble-t-il, $100 millions additionnels aux quelque $140 millions qu'exige le programme actuel de prêts et bourses.

Détails en page A 3

Drame horrible à Saint-Fulgence

SAINT-FULGENCE (MR) — Maintenant dix morts en six jours. La route continue son effrayant massacre et hier, deux hommes ont péri dans des circonstances particulièrement horribles, lors d'un accident survenu vers les 7h00, dans le rang Saint-Joseph, à Saint-Fulgence.

Les deux hommes sont morts écrasés lorsque le lourd tracteur qu'ils transportaient sur la plateforme de leur camion-remorque, a été projeté sur la cabine du véhicule après que celui-ci eût basculé dans un ruisseau, en contrebas de la route.

Les deux victimes ont été identifiées comme étant: M. Gilles Villeneuve, 23 ans, du boulevard Martel à Saint-Honoré, qui était au volant du mastodonte; et M. Léon-Georges Taché, un quinquagénaire du rang Sainte-Marie, à Saint-Fulgence.

M. Villeneuve, dont le père est contracteur, et était le propriétaire du camion-remorque, effectuait le transport du tracteur à chenilles, appartenant à M. Taché. Il s'agit d'un "bulldozer" de la série TD 20 d'International, pesant quelque 50,000 livres, que M. Taché opérait depuis environ un an.

L'accident est survenu sans doute en raison d'une chaussée rendue glissante, lorsque le fardier a échappé au contrôle de son conducteur, pour déraper jusqu'au bas de la route, au pied d'une côte du rang Saint-Joseph.

Sous la force du choc, le tracteur glissait jusqu'à la cabine, qu'il écrasait inexorablement. La scène qui attendait les secouristes relevait du cauchemar... Il aura fallu retirer le tracteur de sa fâcheuse position, pour ensuite remorquer la cabine du camion-remorque jusqu'à l'intérieur d'un garage, où il a été possible de retirer les corps des deux malheureux.

C'est la Sûreté du Québec qui a été appelée à faire les constatations d'usage en rapport avec cette tragédie.



HORRIBLE SCENE — Deux hommes ont connu une horrible fin, lorsqu'ils ont été écrasés par le tracteur de 25 tonnes, qu'ils transportaient sur la plate-forme d'un camion-remorque.
(Photo Réal Tremblay)

sports

Leduc aux Nordiques

Richard Leduc passe des Racers d'Indianapolis aux Nordiques de Québec.

En page B 1

Sélectionné

Michel Larouche voit un de ses grands rêves se réaliser, étant sélectionné sur l'équipe canadienne de plongeon.

En pages B 1 et B 2

Départ possible

George Brancato a de fortes chances d'abandonner les Rough Riders d'Ottawa si la direction n'améliore pas son sort.

En page B 2

Meilleure fiche

Marc Roy connaît un début de saison fort intéressant avec les Saguenéens.

En page B 3

sommaire

— Annonces classées	B 12
— Bandes dessinées	B 9
— Bourse	B 11
— Bridge	B 9
— Cinéma	A 12
— Décès	B 13
— Finance	B 10
— Horoscope	B 9
— Mots croisés	B 9
— Mot mystère	B 9
— Patron	B 12
— Sports	B 1
— Télévision	A 12

aujourd'hui

Après un an de pouvoir

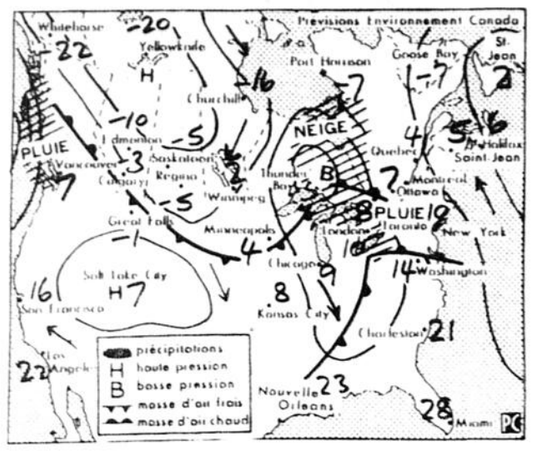


Un grave dilemme se pose au conseil

La budgétisation "O" impose tant de contraintes à la jeune administration que le développement de la capitale régionale se trouve compromis. Le conseil se trouve dans l'impossibilité de réaliser certains projets importants suggérés par le ministre député du comté. Laval Gagnon termine aujourd'hui son enquête sur l'administration de Chicoutimi.

En page A 3

météo



prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo communiquées par Environnement Canada pour la journée de vendredi, avec un aperçu pour samedi:

LAC-SAINT-JEAN, Mauricie, parc des Laurentides, SAGUENAY, Rivière-du-Loup et Malbaie: ensoleillé d'abord, puis ennuagement en après-midi et neige débutant en fin de journée. Neige se changeant en pluie tôt durant la nuit de vendredi à samedi. Vents devenant modérés en fin de journée. Maximum de zéro à 2. Samedi: pluie se changeant en averses de neige.

Trois-Rivières, Drummondville, régions montagneuses de l'Estrie-Beauce et Québec: ensoleillé d'abord, puis ennuagement en après-midi suivi de pluie en fin de journée. Maximum près de 3. Samedi: nuageux et venteux.

Baie-Comeau, Rimouski-Matapédia, Sept-Iles, Sainte-Anne-des-Monts, parc Gaspésie et Gaspé: ensoleillé, suivi d'un ennuagement en fin de journée. Neige se changeant en pluie durant la nuit de vendredi à samedi. Maximum de zéro à 2. Samedi: pluie.

Basse-Côte-Nord-Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de moins 2. Samedi: neige se changeant en pluie.

dans le monde

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	4	8
Victoria	5	8
Edmonton	-5	-3
Calgary	-8	-4
Yellowknife	-20	-27
Regina	-12	-2
Winnipeg	-13	-6
Toronto	2	7
Kingston	2	6
Ottawa	-3	6
Montreal	-2	6
Québec	-7	3
Fredericton	-9	3
Saint-Jean, N.-B.	-7	3
Moncton	-7	2
Halifax	-2	5
Charlottetown	-6	1

marées

SEPT-ILES — La marée sera haute à 03h00 (2m.3cm) et basse à 08h50 (.5cm). Elle sera à nouveau haute à 15h00 (2m.9cm) et basse à 21h35 (.3cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 04h05 (5m.0cm) et basse à 10h00 (.7cm). Elle sera à nouveau haute à 16h10 (5m.6cm) et basse à 22h35 (.5cm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h10 (4m.4cm) et basse à 11h05 (.7cm). Elle sera à nouveau haute à 16h20 (5m.1cm) et basse à 23h55 (.6cm).

Le QUOTiDiEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480

Président du conseil, éditeur et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général: Gaston LACHON
Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
Rédacteur en chef-administration: Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand BENES
Chef des nouvelles: Claude COTE
Chef de pupitre: Charles-U. GALLIEN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche et distribution: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Alma et les environs: 662-7625
St-Félicien et les environs: 679-3832
Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4864
Petites annonces classées: 545-4885

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Audited Daily Circulation ABC

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec. Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Il brûle et viole ses victimes

Un sadique rôde dans le secteur d'Alma

ALMA (MR) — Une jeune femme d'Alma a été cruellement martyrisée et violée, tôt mercredi matin, par un individu qui s'était introduit par effraction dans son domicile de la rue Dupont; violemment battue, et brûlée au corps par son agresseur, la malheureuse reposait hier dans un état sérieux à l'Hôtel-Dieu d'Alma.

Au cours des dernières 48 heures, la Sûreté municipale d'Alma signalait deux autres agressions du même type, qui pourraient être l'oeuvre d'un seul et unique personnage, perpétrées également dans des résidences, mais qui se sont terminées de façon moins violente.

Hier, les policiers de ce secteur étaient sur les dents, et rien n'était épargné afin de retrouver le triste individu.

La première agression, la plus sérieuse, s'est produite entre trois et six heures, mercredi matin. La jeune femme de 22 ans était évidemment au lit, lorsqu'un homme, portant cagoule, faisait irruption dans l'appartement. La malheureuse victime ne réside à cet endroit que depuis moins de deux semaines, et ne pouvait en aucune façon être en mesure d'identifier l'agresseur.

Pendant plus de deux heures, l'homme, que l'on estime être un individu dans la trentaine ou au début de la quarantaine, s'est acharné sur sa proie avec un sadisme indescriptible, la battant et la brûlant aux seins et sur plusieurs parties du corps.

Hier, un enquêteur affirmait que la jeune femme ne doit la vie qu'au calme exceptionnel qu'elle a été capable de garder dans ces horribles circonstances. Elle ne pouvait par ailleurs compter sur aucun secours, puisqu'il n'y avait aucun voisin immédiat. A aucun moment elle n'a perdu conscience malgré ses souffrances, et tout au cours de ce martyr, elle a essayé, en vain, de raisonner son agresseur.

Après la fuite de l'individu, elle était capable d'alerter les policiers.

Plus tard, peu avant midi, une jeune fille de 15 ans était assaillie, à son domicile, par un individu qui s'y était introduit sous un prétexte quelconque. Cette fois, l'homme prenait la fuite après s'être contenté de quelques attouchements, sans doute saisi par la peur d'être pris sur le fait.

Deux ou trois heures plus tard, troisième agression dans une maison unifamiliale de la route du lac, toujours à Alma. Cette fois, un individu se présente à la résidence, sous prétexte que celle-ci est mise en vente, une affiche placée à la devanture témoignant de ce fait.

Une femme de 30 ans se trouve seule chez elle à ce moment, et invite l'inconnu à visiter les lieux. L'inspection de la chambre à coucher se termine de la façon que l'on devine... L'individu se rue sur la malheureuse, lui arrachant ses vêtements, et lui infligeant quelques coups.

Celle-ci ne l'entend pas de cette façon, se débat farouchement, brûle l'individu à l'aide d'une cigarette, et réussit à prendre la fuite, pour se réfugier chez une voisine. L'individu en fait autant, et on ne le revoit plus...

Dans les trois cas, la description de l'agresseur "peut correspondre", selon l'enquêteur Gabriel Potvin qui, en compagnie de M. Paul Fortin, est chargé de l'affaire.

Dans ces circonstances fort spéciales, les policiers font appel à la collaboration des citoyens d'Alma. On demande ainsi de signaler aux policiers la présence de tout véhicule suspect. On demande également aux femmes qui, pour une raison ou une autre, sont seules à leur domicile, de manifester la plus grande prudence lorsqu'un inconnu se présente à leur porte.



DELIT DE FUITE — Le conducteur d'un des véhicules s'est refugié dans les bois après cette violente collision survenue hier matin dans le secteur Rivière-du-Moulin.

Après l'accident

Le chauffard prend la clé des champs

CHICOUTIMI (MR) — Impliqué dans un accident d'automobile qui faisait un blessé, hier, sur le rang Saint-Joseph, dans le secteur Rivière-du-Moulin, un automobiliste a eu la curieuse réaction de se cacher dans les boisés entourant le secteur!

Et les policiers étaient toujours à sa recherche, en fin d'après-midi, hier...

La collision entre une camionnette et un "pick-up" s'est produite peu avant 11h00, hier. Le conducteur de la camionnette, M. Joseph Morin, de Pointe-au-Père, était sérieusement blessé, et était conduit à l'hôpital de Chicoutimi par les ambulanciers de la maison Aubin & Fils.

Pendant ce temps, le conducteur de l'autre véhicule courait se réfugier dans les bois! Fait d'autant plus curieux que le petit camion qu'il conduisait n'avait pas été rapporté volé, et que, par conséquent, son conducteur ne devrait normalement pas être difficile à identifier...

Bref, les policiers de la Sûreté municipale de Chicoutimi encerclaient ce secteur et, en fin de journée hier, patrouillaient toujours les routes entourant ce boisé.

Celui-ci est par ailleurs à peu près impossible à ratisser, à moins d'une opération de grande envergure, puisque les constructions de divers types y abordent, granges et autres...

"Il faudra bien qu'il en sorte un jour!", commentait philosophiquement un officier de la Sûreté municipale...

Procès Valence

Les noms de victimes potentielles sont révélés

MONTREAL (PC) — Les noms de MM. Paul Desmarais, Edmond Frenette et ceux de sept membres de la famille Bronfman ont surgi hier au procès du couple Valence, accusé dans l'enlèvement et la séquestration de M. Charles Marion.

L'un des témoins, M. René Chalifoux, qui avait lui-même déclaré antérieurement avoir participé à l'enlèvement de M. Marion, a révélé hier que Claude Valence, lors d'une rencontre avec lui en mars 1978, lui avait proposé l'enlèvement de M. Desmarais en vue d'obtenir une rançon de $225,000.

La proposition lui avait été faite à l'aide d'un exemplaire du magazine MacLean, où apparaissaient une photo de l'homme d'affaires de même qu'un article intitulé: "Paul Desmarais existe-t-il?"

Peu après son arrestation, Chalifoux avait parlé de ce projet à l'agent Gagné, de la Sûreté du Québec, et celui-ci lui aurait exhibé le périodique en lui disant: "C'est ça?" Ce que le témoin a reconnu.

Précédemment, l'agent Laurent Côté, également de la Sûreté du Québec, a précisé que, le 25 juin dernier, lors d'une perquisition au domicile des Valence, au 322, rue Allard, à Fleurimont, il avait trouvé cet exemplaire de la revue MacLean, de même que le livre où M. Marion raconte ses 82 jours de captivité. Ce policier était alors accompagné du sergent Roch Gaudreau, qui a également témoigné hier.

Journal

Leur perquisition leur avait également permis de découvrir, sous un matelas, un exemplaire du Journal de Montréal, racontant l'enlèvement et la mort de M. Aldo Moro, en date du 10 mai 1978, ainsi qu'un exemplaire de la revue Contact contenant un article sur l'autopsie de Pierre Laporte. On devait ensuite y découvrir plusieurs armes de chasse.

Par ailleurs, le sergent Gaudreau, après avoir raconté combien mouvementée avait été l'arrestation de Michel de Varennes, à la discothèque René, de Sherbrooke, le 23 juin 1978, a dit qu'en perquisitionnant dans son appartement du 509, rue Galt, à Sherbrooke, on y avait trouvé deux billets de $20 qui, selon un ordinateur, provenaient de la rançon qui avait été versée pour la libération de M. Marion. Il a aussi ajouté qu'au moment de l'arrestation de de Varennes, celui-ci avait en poche un autre billet de $20 provenant apparemment de la même source.

Lors de cette perquisition, à laquelle participait aussi l'agent Côté, celui-ci a mis la main sur un sac de camping, dissimulé sous un fauteuil et dans lequel se trouvait un montant de $5,392. Après expertises, on devait découvrir que six billets de $20 faisant partie du magot s'étaient déjà trouvés dans la rançon versée par la famille Marion.

On entreprit ensuite de feuilleter un à un les quelque 150 livres que contenait une bibliothèque murale. Finalement, dans un exemplaire intitulé "ABC de police scientifique", on y trouvait deux feuilles brochées, où on pouvait y lire: "Paul Desmarais, avenue de Ramezay, Westmount. Edmond Frenette, rue Vincent d'Indy". A ceux-ci s'ajoutaient les noms des sept membres de la famille Bronfman.

Expert

Le premier témoignage de la journée d'hier appartenait à l'expert en physique Bernard Pominville, de l'Institut médico-légal du Québec.

Après avoir expliqué que la bombe qui avait explosé chez Steinberg, à Sherbrooke, le 11 octobre 1977, était composée d'une livre de dynamite, celui-ci a entrepris de décrire ce qu'étaient les deux "Taser", qu'on avait respectivement trouvés dans les demeures des Valence et de de Varennes.

Déjà coupable de viol... il écope de six mois en sus

CHICOUTIMI (MR) — Adrien Tremblay, 29 ans, qui, le 6 novembre dernier, écopait d'une sentence de six ans de pénitencier après avoir été trouvé coupable de viol, s'est vu imposer une peine de six mois supplémentaires de réclusion, hier, devant le juge André Gauthier, de la Cour des sessions de la paix.

Tremblay comparaissait sous une douzaine de chefs d'accusation reliés à des actes frauduleux perpétrés au cours des mois de mars et d'avril 1977.

Il s'est notamment reconnu coupable du vol d'un chèque de $721, qui a ensuite été monnayé à la Banque Canadienne Nationale sous une fausse identité. Il forgeait également un semblable mandat, au montant de $900, encaissé à la Banque Royale.

Curieusement, Tremblay a utilisé par deux fois l'identité de Jean-Roch Bélanger, afin de perpétrer ses forfaits. Bélanger écope, lui, de sept ans de bagne, pour sa participation au même crime de viol commis par Tremblay.

Le Québec offre une aide financière

QUEBEC (PC) — La compagnie Cadbury, Schweppes, Powell Limitée reconsidérera lundi la possibilité de concentrer sa production à Montréal plutôt qu'à Whitby, en Ontario, après quoi le gouvernement québécois pourra déposer une proposition détaillée pour soutenir financièrement cette réorganisation.

C'est sur cette formule de solution que se sont laissés hier soir le ministre Rodrigue Tremblay et le président de Cadbury, M. T.C. Powell.

Les deux hommes se sont rencontrés pendant 90 minutes au bureau de M. Tremblay, à Québec, en compagnie de représentants syndicaux et de la Société de développement industrielle.

Le Conseil d'administration de Cadbury doit se réunir lundi matin pour étudier cette proposition et la rencontre au sommet avec le ministre est prévue pour 15h00, à son bureau de Montréal.

"Si le Conseil d'administration accepte le principe auquel nous avons convenu, nous ferons en sorte d'égaler les conditions économiques entre Montréal et Whitby", a déclaré le ministre aux journalistes à l'issue de la rencontre.

Le QUOTiDiEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR
$1.25 par semaine

Dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE

Saguenay	
3 mois	$16.00
6 mois	$31.25
1 an	$62.50
Lac St-Jean — Côte-Nord	
3 mois	$37.00
1 an	$72.00
Autres régions au Canada	
6 mois	$62.00
1 an	$115.00
Pays étrangers	
6 mois	$80.00
1 an	$150.00

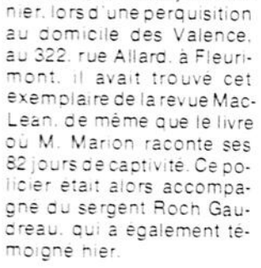
Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et porte date et numéraire No d'enregistrement 3213

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

LES PAYS SOUS-DEVELOPPES:
"Aidez-les à se suffire eux-mêmes"

LES NOTAIRES
Claveau, Collard, Lapointe, Lapointe, Gauthier & Lessard
CONSEILLERS JURIDIQUES
Marcel Claveau, LL. L.
J.-Paul Collard, LL. L.
J.-Omer Lapointe, LL. L.
Jean Lapointe, LL. L.
Yvan Gauthier, LL. L.
André Lessard, LL. L.
Edifice Claveau, 54 est, Racine, CHICOUTIMI. TEL.: 543-1551

POUR 10 VERGES OU 1,000 VERGES
Je me fends toujours en 4 pour régler vos problèmes de tapis... ...et ça me fait plaisir!



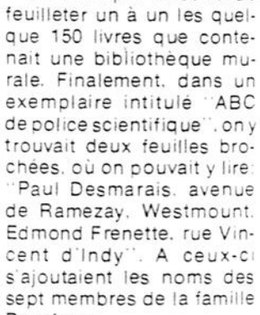
GUY TREMBLAY
549-0466



Robert Blackburn

FIESTA, PINTO, FAIRMONT, MUSTANG, GRANADA, LTD II
LTD, THUNDERBIRD, CAMIONS LEGERS, ECONOLINE, BRONCO, COURRIER

1979 APPARTIENT A
FORD ET LEGARE Auto Ltée
930, boul. Talbot, Chicoutimi. Tél.: 545-4500.



VOICI

Richard Bolduc, qui est représentant de La Métropolitaine dans cette région. Il sera très heureux de recommander un programme d'assurance qui répondra efficacement à vos besoins personnels. Téléphonez ou écrivez à:

Richard Bolduc,
1420, des Eboulements,
Chicoutimi.
Tél.: 545-2085

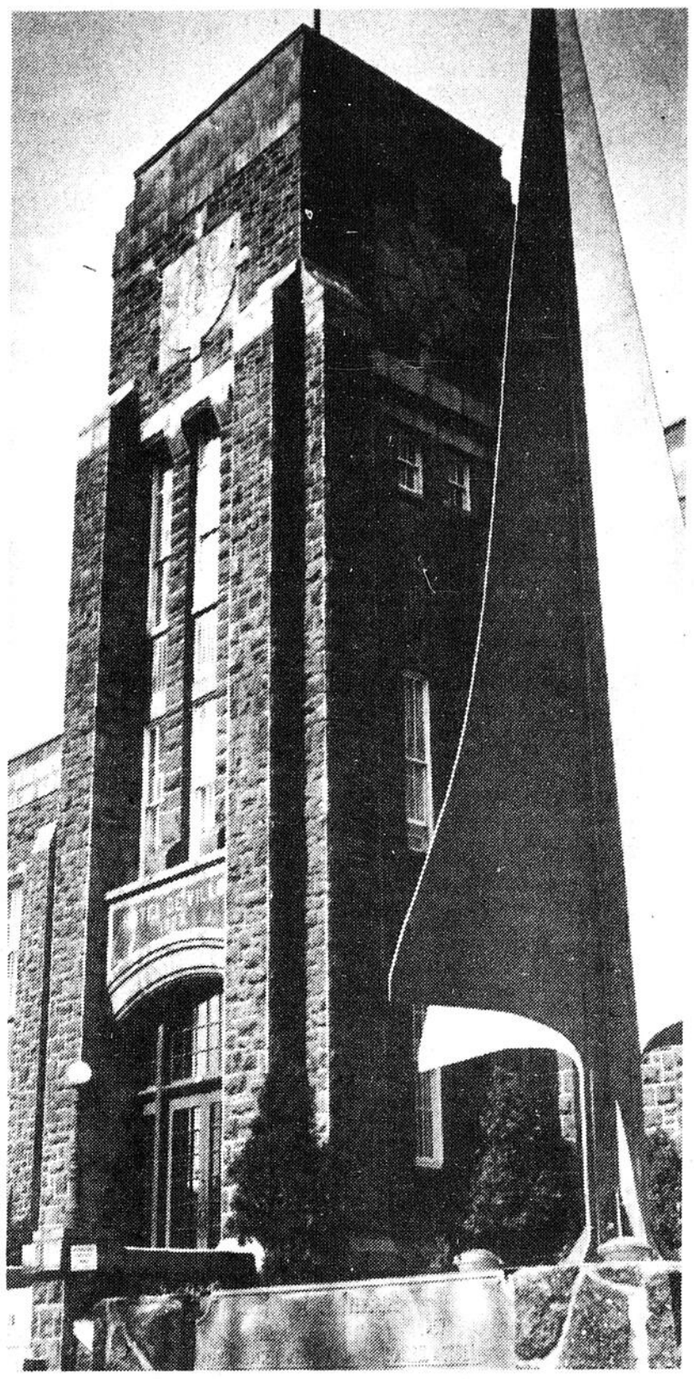
La Métropolitaine

Où l'avenir, c'est tout de suite

Après un an de pouvoir (3)

L'avenir de Chicoutimi lié à celui du Haut-Saguenay

Un analyse de Laval Gagnon



Même si elle jouait de l'influence d'un important ministre à Québec après un séjour au "purgatoire" de 1970 à 1976, l'administration municipale de Chicoutimi, ironie du sort, hésite à en tirer profit en raison des objectifs de restriction budgétaire qu'elle vient tout juste de s'imposer.

Une hésitation douloureuse pour plusieurs membres du conseil qui, manifestement, n'ont pas pressenti le dilemme que poserait à ce chapitre la budgétisation zéro.

Car, habituellement, le gouvernement demande à l'administration municipale une participation financière à tout projet qui nécessite la pose d'infrastructures. Or, le ministre de la Justice et député Marc-André Bédard, dont le comté correspond sensiblement aux limites municipales, a plusieurs projets du genre à "proposer" aux élus chicoutimiens. Il en a fait part d'ailleurs au conseil en début de semaine.

En voici quelques-uns parmi les plus importants:

— prolongement du boulevard Saint-Paul, jusqu'à la route 170.

— élargissement des boulevards Sainte-Geneviève, Tadoussac, Lamarche et de la route 170 (du rond-point vers l'ouest).

— implantation de logements municipaux.

— réalisation de la deuxième phase de l'UQAC.

— projet centre-ville.

Derrière ces projets, se profile toute la philosophie de développement de la ville que le conseil doit ou confirmer ou revoir, ou modifier radicalement.

En tout cas, les élus seront incessamment amenés à déterminer si la budgétisation zéro s'applique aux projets conjoints (ville/gouvernement) et si Chicoutimi, ville administrative, commerciale et de services, vaut son titre de capitale régionale.

Fiscalité et démocratie

D'autre part, la réforme éventuelle de la fiscalité municipale constitue le plus incertain des facteurs financiers sur lesquels devront compter les administrateurs municipaux.

La perspective de la disparition totale ou partielle du retour de la taxe de vente aux municipalités, rend plus aléatoire toute tentative de politique à long terme.

D'ailleurs, l'abolition de la taxe de vente sur les meubles, chaussures et vêtements par le gouvernement québécois a privé la ville de revenus dont on ignore encore l'ampleur, mais suffisamment importants pour ébranler les prévisions budgétaires du début de l'année.

En somme, pour évaluer complètement la position financière de la ville pour les prochaines années, il faudra attendre à tout le moins le prochain discours sur le budget de Jacques Parizeau.

Par ailleurs, la réforme de la démocratie municipale promise par le ministre des Affaires municipales pourrait modifier substantiellement l'échiquier municipal à Chicoutimi comme ailleurs.

Du côté gouvernemental en effet, on envisage l'amélioration de la démocratie municipale en favorisant notamment la formation de partis politiques municipaux.

Au MAM on souligne que le système des partis a fait ses preuves aux paliers supérieurs de gouvernement et on y voit le remède à plusieurs tares paralysantes de la démocratie municipale actuelle. Une chose est certaine, toutefois, on peut s'attendre à une augmentation des pouvoirs du maire qui, dans ce cas comme aux niveaux supérieurs de gouvernement, sera le chef de parti qui accèdera, (avec une équipe majoritaire ou minoritaire, ou même seul), à la tête du gouvernement municipal, avec un programme précis.

Cette approche gouvernementale est bien sûr contraire aux revendications de plusieurs groupes de conseillers municipaux qui lorsque la situation s'y prête comme à Chicoutimi, prétendent à la gouverne de la chose municipale selon la formule de la règle de la majorité, sans hiérarchiser l'action politique de la municipalité. Phénomène qui prête, souligne-t-on, à l'incohérence.

Conseil métropolitain

D'ailleurs, l'allure qu'ont pris les premiers pourparlers entre les fonctionnaires gouvernementaux et l'exécutif du conseil métropolitain relativement à l'avenir de l'organisme est symptômatique à cet égard.

Le conseil métropolitain sera très probablement doté de pouvoirs réels et étendus qui permettront à deux ou plusieurs municipalités de mettre en commun leurs ressources dans certains secteurs.

Or, tout indique que le futur Conseil régional du Saguenay se rapprochera, dans certains de ses objectifs des communautés urbaines d'autres régions du Québec. En clair, cela signifie que les maires seront appelés à diriger l'organisme, et que les règles de fonctionnement seront promulguées en ce sens.

Parce que le conseil sera appelé à intervenir dans plusieurs domaines, dont au moins l'aménagement du territoire, la promotion industrielle et touristique et l'évaluation foncière, on vaudrait s'assurer au ministère des Affaires municipales d'en confier la supervision politique aux maires qui, en principe, supervisent celle de leur propre municipalité.

C'est du moins ce qui semble se dégager des intentions gouvernementales à la lumière du premier document sur le sujet remis sous le sceau de la confidentialité aux membres de l'exécutif il y a quelques semaines, document qui a, néanmoins été largement diffusé par la presse.

Tout au long du document, en effet on parle de planification, de gestion, de coordination.

Occupation des CEGEP

Les étudiants de Jonquière se joignent au mouvement de débrayage

par Claude Fortin et Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Pendant que les cegepiens de Chicoutimi, encouragés par la tournure des événements, décidaient de prolonger au moins jusqu'à lundi l'occupation de leur collège, ceux de Jonquière emboîtaient le pas au mouvement de débrayage qui hier, avait gagné une douzaine de collèges de toutes les régions du Québec.

A Jonquière, le débrayage a été connu à l'issue d'un vote secret très serré: 1,110 pour et 1,059 contre. Ce n'est que plus tard en après-midi, au terme d'une torride assemblée générale que cette fois, quelque 2,100 des 3,200 étudiants que comptent le collège décidaient presque unanimement d'occuper, dès minuit, l'institution d'enseignement et ce, pour une semaine. Les observateurs expliquaient le vote massif en faveur de l'occupation par le fait que les étudiants défavorables au débrayage lors du premier vote, avaient décidé de se rallier au désir de la majorité.

A Chicoutimi, après avoir attendu le vote de leurs confrères jonquiérois, les cegepiens ont décidé par une forte majorité, 1,161 voix contre 606 (50 abstentions), de poursuivre l'occupation du collège qu'ils avaient entreprise jeudi 9 novembre dernier.

Par leur geste, ils ignoraient en quelque sorte les menaces proférées par la direction du collège qui parlait, la veille, de la possibilité d'utiliser la force pour l'évacuation de la bâtisse.

Les étudiants devaient d'ailleurs connaître, les intentions réelles des membres de la direction hier soir, lors d'une assemblée du comité de gestion du collège.

Comité

Le comité de gestion est composé de représentants, des étudiants, des enseignants, des parents et de la direction. Tout annonçait incidemment une rencontre tumultueuse...

En effet, mercredi soir, un faible groupe de quatre-vingts parents (sur une possibilité, en principe, de 5,000 à 6,000) recommandait à la direction l'utilisation de la ligne dure envers les étudiants.

Un porte-parole du comité, présidé par M. Rémi Tremblay, faisait savoir que le groupe recommandait à la direction de prendre "les moyens nécessaires" pour la reprise des cours dans les plus brefs délais.

Quoi qu'il en soit, les étudiants chicoutimiens entendent poursuivre l'occupation au moins jusqu'à lundi. A ce moment, une autre assemblée générale décidera de l'avenir, si aucun développement ne survient d'ici là.

Ailleurs

Entre-temps, l'occupation du CEGEP d'Alma se poursuivait sans incident majeur.

Les étudiants de ce collège doivent tenir une assemblée générale mardi pour déterminer leur position à la lumière de l'évolution de la situation ailleurs dans la région et au Québec.

Quant au CEGEP de Saint-Félicien, le calme semblait toujours y régner, hier. Même les étudiants des autres collèges de la région semblaient tout ignorer du pouls estudiantin de l'endroit.

Dans les autres CEGEP du Québec, plusieurs assemblées générales se tenaient hier ou devaient se tenir aujourd'hui.

Selon un relevé sommaire de leaders étudiants, huit CEGEP de l'extérieur de la région étaient paralysés hier soir, c'est-à-dire, Limoilou, Rivière-du-Loup, Rosemont, Hull, Rimouski (initiateur du mouvement), Rouyn, Ahuntsic et Bois-de-Boulogne.

Ministre

Un porte-parole du ministre de l'Education du Québec précisait au Quotidien hier que M. Jacques-Yvan Morin devait prendre position sur le conflit aujourd'hui ou demain. Selon lui, le ministre est à la fois "conscient du problème mais aussi des budgets".

Mercredi, dans un télégramme à l'Association des étudiants du Cegep de Rimouski et dans une déclaration à l'Assemblée nationale, le ministre Morin précisait que les demandes signifieraient, si elles étaient retenues, la hausse à $240 millions du programme de prêts et bourses.

Selon le porte-parole du ministre, les demandes étudiantes représentent en effet, des crédits additionnels de $100 millions.

Il devait enfin préciser que seuls les étudiants du CEGEP de Rimouski avaient communiqué par écrit avec le ministre pour lui exposer leurs demandes. Selon lui, aucun autre CEGEP, ni même l'Association nationale des étudiants, n'avaient pris cette initiative.

Selon deux avocats de Jonquière

L'approbation à postériori d'une dépense municipale serait illégale

par Claude Fortin

JONQUIERE — L'approbation, à postériori, d'une dépense municipale de $43,000, pour des travaux de réfection effectués sur la rue Drake, à Jonquière, serait carrément illégale. Un règlement ne pouvant avoir d'effet rétroactif, la ville n'aurait même pas le droit de payer cette facture.

Deux avocats spécialisés en droit municipal ont donné ce point de vue juridique au Quotidien, après que le conseil de Jonquière eut entériné, lundi soir, ces travaux municipaux ordonnés par le directeur général sans approbation préalable des élus locaux. Non seulement le conseil a-t-il donné son approbation à postériori, mais encore l'a-t-il fait, par voix de résolution, alors que la loi oblige, dans un tel cas, à procéder par règlement.

Tout contribuable jonquiérois, à titre individuel ou en vertu du recours collectif, a maintenant le droit, selon ces sources légales, de demander une injonction pour empêcher le paiement de cette facture.

La jurisprudence appuierait substantiellement la thèse de l'illégalité du règlement municipal adopté à postériori. Le premier article de la Loi municipale des travaux publics stipule que "nulle corporation municipale (...) ne peut ordonner de quelque manière que ce soit des travaux de construction ou d'amélioration ni passer un contrat à cet effet, à moins que le règlement qui autorise le contrat ou ordonne les travaux n'ait pourvu à l'approbation des deniers nécessaires pour en payer le coût".

L'article cinq de la même loi montre également beaucoup de clarté sur la question de la validité d'un contrat comme celui de la rue Drake, le déclarant nul et ne liant pas la corporation municipale.

Une loi sévère

Les élus ou fonctionnaires municipaux qui dérogent "sciemment" à cette loi sont passibles d'être déclarés inhabiles à occuper une fonction municipale pendant cinq ans en plus de payer une amende d'au plus $5,000.

L'opinion d'un conseiller légal du contentieux du ministère des Affaires municipales confirme que le mot "sciemment", contenu dans la loi, y revêt une importance de tout premier ordre. Le terme, d'après lui, implique une notion d'"intention coupable".

C'est cette intention coupable des gestionnaires publics qui dérogent à la loi des travaux municipaux qu'il faut prouver pour que soit reconnue leur culpabilité.

Lundi, devant les membres du conseil, le gérant municipal, M. Jean-Marc Gagnon, a expliqué qu'il avait ordonné l'exécution des travaux en question à son retour au travail, après une certaine période d'absence. Il a indiqué avoir cru que les édiles municipaux avaient approuvé le projet entre-temps, et son geste, suivant ces éclaircissements, serait le résultat d'une faute d'attention.

Un économiste fait état d'une étude sur le développement régional

JONQUIERE (CF) — Le développement du réseau de transport et de communication entre la région et les principaux pôles du nord québécois fait partie du groupe de tête des besoins du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en matière de développement économique.

L'économiste Michel Boisvert a exposé les grandes lignes d'une recherche qu'il a effectuée sur le développement régional, pour le compte du Conseil économique du Canada, hier soir, devant le chapitre saguenéen de l'Association des économistes québécois.

Evitant de s'engager dans le traitement des situations particulières, M. Boisvert a surtout tenté de dégager un certain nombre de grandes avenues, susceptibles d'influencer le développement économique d'une région dite de transformation, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'inexistence d'un réseau de communication hiérarchisé et polarisé par la métropole régionale, à l'intérieur du secteur Baie James, Nouveau-Québec, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean lui est apparu comme une des importantes déficiences que doit subir la région en regard de son développement économique.

M. Boisvert constate cependant un certain nombre d'éléments positifs, dont l'abandon du régime de concessions forestières, l'implantation de Donohue à Saint-Félicien et d'Alcan à La Baie, de même que les efforts du MEER, la présence des Caisses d'entraide économique et les expériences de coopératives de production.

Ces éléments, d'après l'économiste, sont susceptibles de favoriser la présence des facteurs habituellement à la source du développement des régions dites de transformation, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le regroupement des opérations forestières, l'économie d'agglomération, qui favorise une certaine concentration vers un pôle, et la présence de capitaux régionaux sont du nombre de ces facteurs.

M. Boisvert a reconnu un rôle au Conseil régional de développement dans l'établissement d'une sorte de coordination, ou consensus, entre les municipalités en vue d'éviter la surenchère entre elles pour l'attraction d'industries.

Les chiffres rapportés dans son étude révèlent, pour la région de "Chicoutimi", un rythme de croissance démographique très faible, inférieur à l'accroissement naturel. Entre 1971 et 1976, ce rythme s'est établi à 1.1 p.c., comparativement à 1.3 p.c. pour l'ensemble du Canada. L'auteur inclue la Côte-Nord, le Nouveau-Québec et la Baie James dans ce qu'il appelle la région de Chicoutimi. Il a indiqué que les chiffres seraient sensiblement mois élevés pour le seul secteur Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De plus, avec Saint-Jean, Terre-Neuve, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a connu, entre 1966 et 1971, le plus faible taux brut d'immigration.

ATTENTION

Gigantesque vente de tableaux un jour seulement.
Dimanche, le 19 novembre

A L'AUBERGE DES GOUVERNEURS
De 11h00 a.m. à 6h00 p.m.

Grand choix de peinture à l'huile de peintres canadiens, tels que: Dupré, Marcotte, Monpetit et quelques européens.

EXP. peinture 8 x 10, encadrée,
cadre en bois au choix

REG.: $48.00 VENTE: $19.95

Ne ratez pas
cette chance unique de vous procurer une oeuvre d'art
A PRIX REDUIT

A.P.A. GROSSISTE

CHARGEX, MASTER CHARGE ET CHEQUES PERSONNELS ACCEPTES

commentaire

Des chercheurs américains veulent remplacer le bois



gabriel berberi

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean comme partout ailleurs, les lourdes machines à papier journal tournent à plein régime. Les producteurs canadiens, dont le plus important, Abitibi-Price, profitent énormément de la faiblesse prolongée du dollar canadien, par rapport à la monnaie des Etats-Unis. Dans ces conditions, on vend toujours plus de papier aux éditeurs américains, et les profits nets des entreprises canadiennes deviennent impressionnants, par rapport aux performances déprimantes, incitant les actionnaires à la frugalité, au cours des dernières années.

Depuis de nombreuses années, les imprimeurs américains dépendent en grande partie des forêts et des entreprises de transformation du bois du Canada, pour satisfaire leurs besoins croissants de papier journal. En 1977, toutes les usines de papier journal aux Etats-Unis ont produit un peu moins de 3,9 millions de tonnes. Mais au cours de la même année, la consommation totale de papier journal dans ce pays a excédé 10 millions de tonnes!

C'est ainsi que le Canada est demeuré, et de loin, le plus grand pourvoyeur de papier journal pour le marché des Etats-Unis. Les usines canadiennes ont expédié aux éditeurs américains en 1977, plus de 6,3 millions de tonnes de papier journal. L'an dernier, la production canadienne frisa les 9 millions de tonnes. Les Américains ont donc importé la majeure partie de ce produit, puisque les Canadiens n'ont eu besoin que d'environ 10 pour cent de cette quantité, et que les exportations de papier journal ailleurs qu'aux Etats-Unis se sont chiffrées par 1,8 million de tonnes.

Les éditeurs américains qui n'importent pas un seul rouleau de papier journal des pays scandinaves, sont donc, pour la plupart, à la merci de l'industrie canadienne. Les Américains utilisent 41,3 pour cent de tout le papier journal produit sur la planète, à comparer à 10,3 pour les Japonais, à 5,7 pour cent dans le cas des Britanniques, à 5,2 pour cent en ce qui a trait aux Russes, à 5,1 pour cent par l'Allemagne de l'Est et à 3,7 pour cent au Canada.

Et le marché des Etats-Unis recherche encore davantage de papier journal. Voilà qui est rassurant, à première vue, pour le Canada, principal producteur mondial de papier (37,1 pour cent de l'ensemble). Cette progression de la consommation du papier journal est aussi particulièrement encourageante pour l'économie de la province de Québec. Depuis longtemps, en effet, le papier journal et les produits connexes se classent au premier rang des exportations québécoises.

En 1977, ces produits expédiés à l'extérieur du Québec ont représenté une valeur de plus de $1,1 milliard! Soit dit en passant, qu'au deuxième rang des exportations québécoises se retrouve le fer (minerais concentrés et déchets), avec une valeur de près d'un milliard de dollars l'an dernier, suivi par l'aluminium et ses alliages (475 millions). Incidemment, les produits d'aluminium n'occupaient qu'une sixième place dans les exportations du Québec, en 1976.

Par ailleurs, suivant le dernier rapport faisant le point sur la situation économique au Québec, intéressante publication du ministère de l'Industrie et du Commerce, les Etats-Unis restent les principaux partenaires commerciaux de la province. En 1977, les Américains ont acheté pour une valeur de $4,7 milliards de produits québécois, soit presque 64 pour cent des exportations totales. En guise de comparaison, la France n'a acheté que $112 millions de produits du Québec l'an dernier, se classant derrière le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest, la Norvège et le Japon...

Si la situation dans l'industrie des pâtes et papiers ne présente rien d'inquiétant pour le Canada et encore moins pour la province de Québec, il existe cependant une ombre au tableau. C'est que les Américains, face au coût de plus en plus élevé du papier journal importé, mettent tout en oeuvre actuellement pour diminuer considérablement leur dépendance envers leurs fournisseurs canadiens.

Des chercheurs américains ont trouvé des espèces d'arbres à croissance ultra rapide. D'autres laboratoires situés aux Etats-Unis sont sur le point de faire mieux encore. Les travailleurs scientifiques de l'American Newspaper Publishers Association Research Institute, à Easton, Pennsylvanie, ont découvert que le bois pouvait être remplacé avantageusement par d'autres matières, pour la fabrication de papier journal de qualité.

Dans une lettre datée du 30 octobre, et adressée à M. Jacques-G. Francoeur, président de Uni Media Inc., M. Erwin Jaffe, directeur des recherches pour l'ANPA, signale que l'utilisation de la fibre de "Kenaf", une plante annuelle, s'avère de plus en plus concluante comme substitut de la pâte de bois. Le "Journal-Star", de Peoria, Illinois, a été le premier éditeur à faire usage du nouveau produit, dont la qualité serait au moins équivalente à celle du papier journal conventionnel.

Si les prochains tests que subiront le "Kenaf" et la bagasse, partie ligneuse de la canne à sucre, sont aussi concluants que les premiers, l'industrie canadienne des pâtes et papiers s'expose au pire. Chose certaine, une réforme majeure est imminente, aussi bien dans les méthodes de production de papier, lesquelles furent inventées en 1798, que pour l'impression des journaux: l'ANPA, pour une, préconise la mise en marché de machines à papier et de presses moins coûteuses, plus compactes et fonctionnelles pour remplacer les "monstres" actuels...

parole aux lecteurs

Ils réclament l'éducation "gratuite"

En réponse à la lettre publiée dans le Quotidien du 15 nov. 78, M. J.-A.-Raymond Beaulieu.

Concernant l'assemblée d'information pour les parents convoquée par les étudiants du Collège de Chicoutimi, nous avons décelé de regrettables erreurs qu'il serait bon de corriger.

D'abord, il est vrai que le rapport étudiants-parents était de 3 à un certain moment, mais cette affirmation n'est valable que pour la fin de l'assemblée car au début, ce même rapport était de 1.5. Alors où étaient donc passés les parents présents au début de l'assemblée?

Ensuite lorsque vous dites: "Je n'approuve pas le geste et la façon comme l'ont fait les contestataires. "Nous respectons, bien sûr, votre point de vue sur le moyen de pression exercé et choisi librement par les étudiants. Mais oubliez-vous la série de procédures légales entreprises par les étudiants depuis la création des CEGEP? Eh bien! apprenez monsieur Beaulieu, qu'un nombre imposant de mémoires, rapports, lettres, manifestations, journées d'études etc, furent consacrés au problème de la gratuité scolaire. Il est certain que nous aurions préféré que le gouvernement réagisse plus sérieusement à nos revendications légitimes, mais considérant sa réaction à ce jour, nous n'avons d'autres recours que celui que vous qualifiez d'illégal.

De plus quand vous déclarez que: "Ceux qui n'étaient pas à l'intérieur n'avaient pas la possibilité de voter et que d'autres étaient à leur cours, donc un vote démocratique très douteux. "Il serait bon de préciser que suite à l'ajournement de l'assemblée générale du jeudi, 9 nov, les étudiants se trouvant à l'intérieur du collège ont tous été invités à prendre position. Aucun cours n'était sensé se donner, 1,471 étudiants ont exprimés, dans un geste réfléchi, leur opinion par vote secret. L'assemblée de jeudi étant annoncée depuis 48h00, comme dans tout système démocratique, que les personnes ayant librement choisi d'y être absentes acceptaient par le fait même d'être solidaires à la décision de l'assemblée générale, que celle-ci soit positive ou négative.

Quant à la notion de démagogie que vous introduisez au cours de votre texte, il nous semble important de mentionner que ce sont là, M. Beaulieu, des propos absolument sans fondements, à la limite de la diffamation. La proposition de débrayage est venue de l'assemblée, a été votée et acceptée par cette même assemblée, et les personnes présentes en sont témoins, aucune contrainte n'a été exercée sur la foule par aucun "noyau minoritaire" que ce soit.

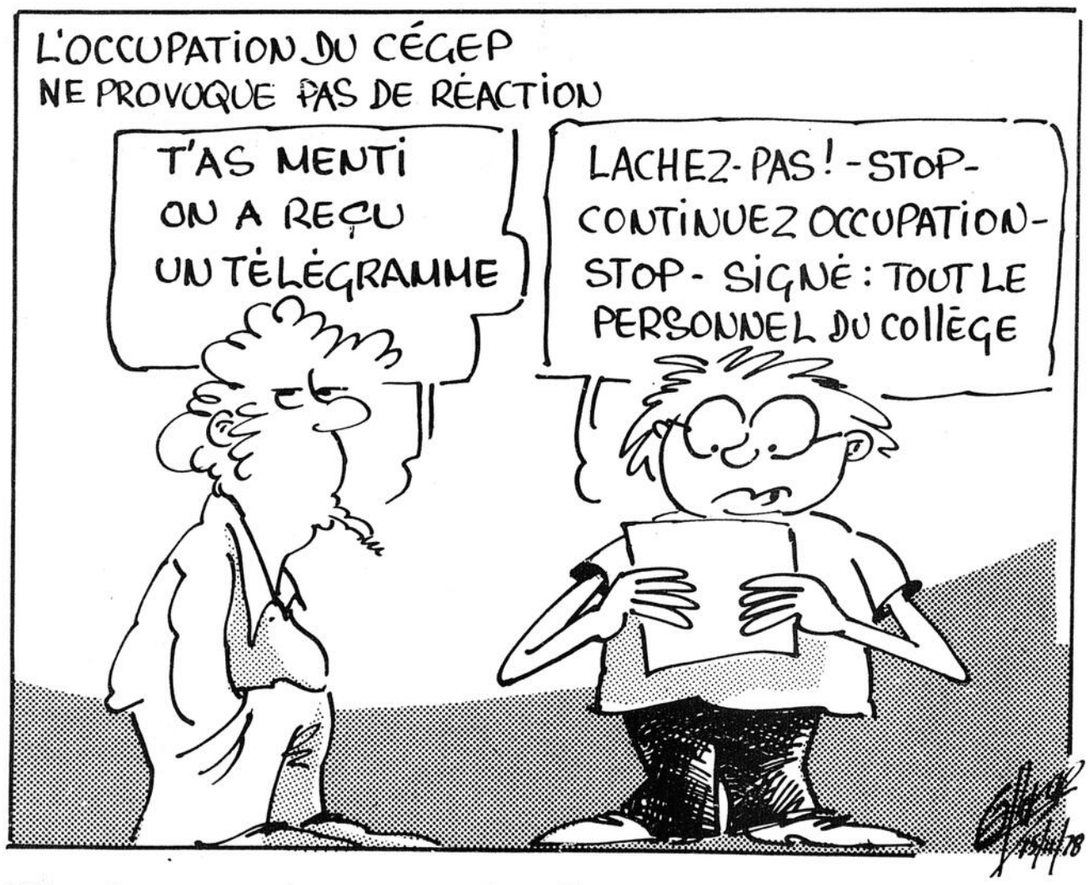
Quant aux cadres qui doivent être salariés, occupation ou pas, ils sont payés. Il est à noter de même, qu'en temps normal l'éclairage fonctionne 24h00 sur 24h00 presqu'à 100% et que présentement dans les ailes fermées (B, administrative, centre sportif, etc) toutes les lumières sont éteintes. Donc les dépenses sont réduites à la limite de nos possibilités considérant la situation.

Sachez de même que dans nos revendications, nous ne demandons pas de salaire mais bien la gratuité scolaire car dans le système actuel de prêts et bourses, l'accessibilitée au CEGEP pour tous est loin d'être une réalité. Avez-vous oublié, mon cher monsieur que plusieurs services essentiels sont gratuits? Alors pourquoi l'éducation ne le serait-elle pas?

Nous abondons dans le sens que nos parents, doivent s'impliquer dans ce conflit. Il est cependant regrettable que certains d'entre eux, au nom de la liberté d'expression, démolissent systématiquement un travail entrepris depuis des années par le mouvement étudiant. Le but de cette mise au point n'est pas d'engager une polémique mais de rétablir l'opinion publique quant à l'occupation du Collège de Chicoutimi. Parallèlement nous tenons à informer la population que la mise sur pied d'un comité "parents-étudiants" a été voté avant hier par l'assemblée générale des étudiants. Le mandat de ce comité est d'étudier le problème prêts-bourses et de proposer des solutions pratiques.

Chantal Bresse,
Catherine Lamontagne,
Bernard Gagnon,
Richard Bradet,
pour le
Comité d'information du
Collège de Chicoutimi.
549-1771.
Le 16 novembre.





Elle donne raison aux étudiants mécontents

Ayant assisté à deux réunions de parents à l'auditorium Dufour de Chicoutimi, je déplore le manque de présence de parents. Y-a-t-il dans la région que 80 parents sur 3,000 élèves? Certains se posent des questions.

Revenons à la réunion. Certains parents manquent d'information ou sont mal renseignés. Qu'est-ce qui se passe en 1978? Lorsqu'on voit à des réunions qu'il y a des parents qui ne savent pas s'ils ont droit aux prêts pour leurs enfants, la façon de faire la demande, des chiffres etc. Tous les étudiants le savent. Il y a un manque de dialogue quelque part.

Moi j'ai deux enfants au Collège. Je suis mère de six enfants. Nous faisons partie de la classe moyenne. Personnellement, j'appuie les étudiants, si pour avoir ce qu'ils demandent il faut qu'ils débraient, qu'ils le fassent...

Depuis une semaine, ces étudiants étudient, se réunissent. Vous parents, qui appuyez vos enfants, si vous trouvez qu'il y a d'autres solutions, allez aux réunions, proposez, discutez avec eux; prenez le temps de les écouter. Vos enfants, chers parents, ne sont pas "des fous". Quelqu'un disait, hier "les étudiants ne sont pas citoyens à part entière, pourquoi bon sens, ont-ils le droit de voter, de s'endetter?" En fait, ce que les étudiants demandent, chers parents, c'est aussi pour vous. Faites donc confiance à vos enfants. Je trouve qu'ils se conduisent en adultes. Ils se tiennent très en homme.

S'ils contestent, aujourd'hui, nos jeunes, comme plusieurs disent, les bras au ciel, ils suivent un peu nos traces. Ils ont été touchés, il y a pas longtemps par une grève de huit semaines. On hurlait moins parce que c'était supposément des adultes qui souvent font plus de fracas lors des débrayages et qui se conduisent durant les grèves comme des enfants.

Si j'ai pris deux heures de ma journée aujourd'hui pour écrire cette lettre, je veux, parents, que vous appuyez vos enfants, regardez-les aujourd'hui, ils n'ont pas l'air très gais, ça leur fait mal le geste qu'ils posent. S'ils ne réussissent pas cette année, d'autres recommenceront l'an prochain tant qu'ils n'auront pas l'essentiel.

Ca coûte cher les études, je suis placée pour vous en parler. Donc, parents, donnez la chance à vos enfants de s'exprimer, ils ne veulent pas perdre leur année. Ceux qui n'ont pas besoin de prêts et bourses, tant mieux, mais n'écrasez pas ceux qui en ont besoin. Des taxes, on en paie. Bourse ou pas, on va toujours en payer. Si ce n'est pas pour ça, c'est pour autre chose. L'an prochain mes enfants seront à l'université comme beaucoup d'étudiants, là ça va hurler plus qu'aujourd'hui.

Si les enfants ont des prêts, ce sont eux qui vont les rembourser plus tard, et non les parents.

Donc, merci de m'avoir lu jusqu'à la fin. Une mère qui n'a pas eu les moyens financiers de se faire instruire.

Francine Tremblay,
269, Comtois,
Chicoutimi (secteur Nord).
Le 16 novembre 1978.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Tout en ayant un caractère général, ces textes doivent être concis et courts, de préférence, de manière à permettre la publication régulière d'une plus grande variété d'opinions.

Le journal se réserve le choix des lettres, et la prérogative de résumer les écrits trop longs, dans l'intérêt collectif des lecteurs.

la Baie

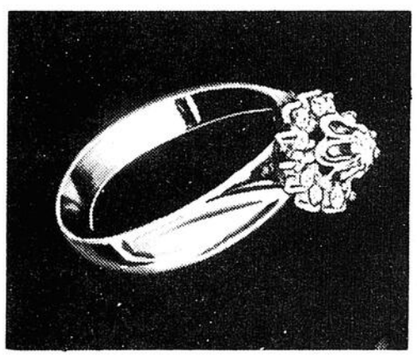
une vraie vente à tout casser

Se poursuit jusqu'à samedi!

1/3 de rabais!

Bagues 10k et 14k serties de diamants

Une vente fantastique à bas prix fantastiques! Superbes bagues en or 10K et 14K serties de magnifiques diamants. Choix de modèles pour hommes ou dames. Faites vite... Noël approche!



A. Bague en or jaune 14K pour dames. Diamants groupés en cercle avec têtes saillantes. Poids total: 0.25 ct. (333).

La Baie, ord.: $825.00 **550.00** ch.

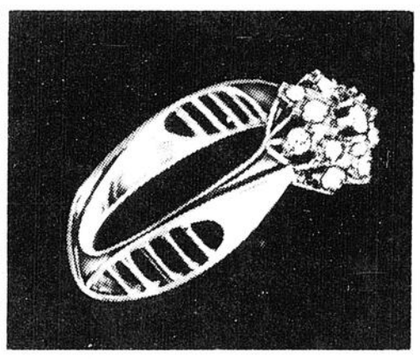
Facilités de paiement sur demande



B. Bague en or jaune 14K pour dames. Diamants groupés en cercle avec têtes plates. Poids total: 0.25 ct. (298/4478).

La Baie, ord.: $825.00 **550.00** ch.

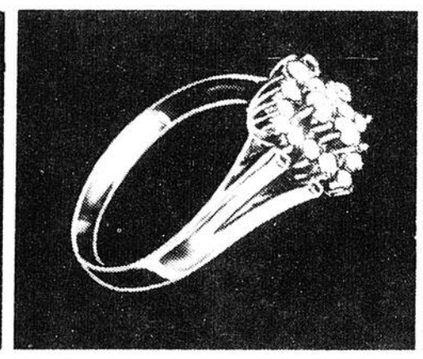
Facilités de paiement sur demande



C. Bague en or 14K pour dames. Diamants groupés en forme d'étoile avec têtes saillantes. Poids total: 0.33 ct. (257/4478).

La Baie, ord.: $1,050.00 **700.00** ch.

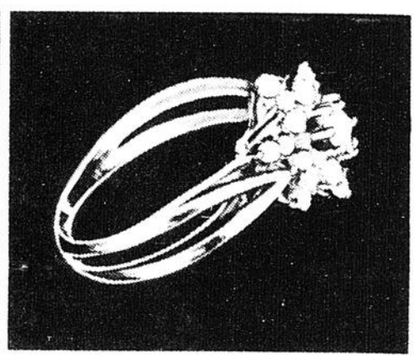
Facilités de paiement sur demande



D. Bague en or 14K pour dames. Diamants groupés en forme de rectangle. Poids total: 0.33 ct. (280/5069).

La Baie, ord.: $1,050.00 **700.00** ch.

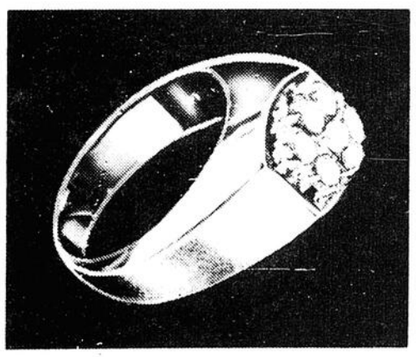
Facilités de paiement sur demande



E. Bague en or 14K pour dames. Diamants groupés en forme d'étoile. Poids total: 0.39 ct. (298/5673).

La Baie, ord.: $1,175.00 **779.33** ch.

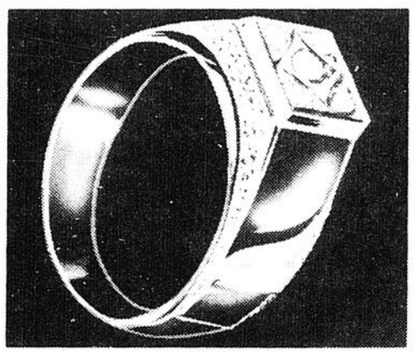
Facilités de paiement sur demande



F. Bague en or 10K pour hommes. Diamants groupés en forme de cercle, avec monture mate. Poids total: 0.33 ct. (029).

La Baie, ord.: $1,075.00 **716.66** ch.

Facilités de paiement sur demande



G. Bague en or 10K pour hommes. Diamants à monture carrée. Monture polie. Poids total: 0.25 ct. (338).

La Baie, ord.: $995.00 **663.33** ch.

Facilités de paiement sur demande



H. Bague sertie d'émeraudes et de diamants pour dames. 012 diamètre au centre. (R65/12).

La Baie, ord.: $380.00 **253.33** ch.

Facilités de paiement sur demande

J. Bague sertie d'opales et de diamants. (R3168).

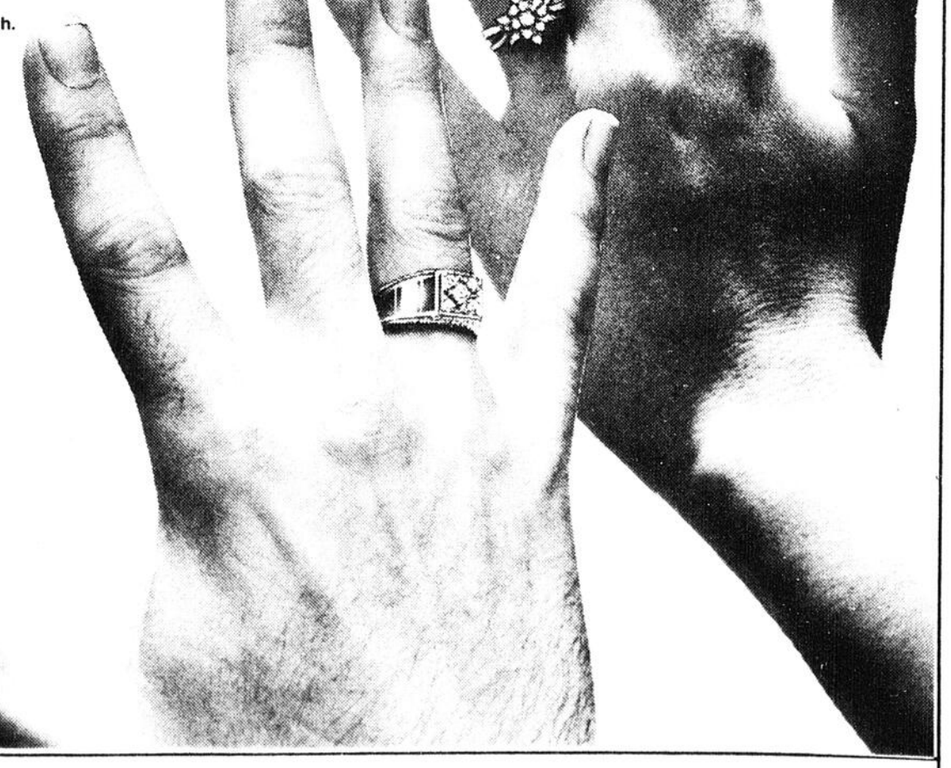
La Baie, ord.: $405.00 **270.00** ch.

Facilités de paiement sur demande

K. Bague sertie de rubis et de diamants pour dames. (R3109).

La Baie, ord.: $565.00 **376.66** ch.

Facilités de paiement sur demande



Achats en magasin seulement. Rayon 231, rez-de-chaussée, centre-ville seulement.

CARTE DE CRÉDIT la Baie

votre nom est bon dites "à mon compte"

3, Place du Royaume, boulevard Talbot, Chicoutimi, 545-3160.

HEURES D'AFFAIRES:
du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30
— les jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h00
— le samedi, de 9h00 à 17h00.

fourre-tout



claude coté
(en collaboration)

FONDS DU KIWANIS SAGUENAY

C'est cette semaine que se terminait la campagne annuelle du Club Kiwanis Saguenay. Le responsable de la collecte, M. Alain Villeneuve, a mentionné la grande réussite de cette année alors que l'on a atteint la jolie somme de $19,322. Cet argent provient de la vente de billets, qui offraient comme premier prix une Pontiac 1978 entièrement équipée. Le gagnant est M. Germain Lemieux, du 13, rue Racine, secteur Kénogami. Le président du Club Kiwanis, M. Roland Simard, tient à remercier la population pour sa grande générosité à la cause kiwanienne.

CONGRES DES CHEVALIERS DE COLOMB

C'est sous le thème "Eglise, affaire de chrétiens" que se déroulera, demain, à compter de 9h00, à l'Ecole polyvalente de Jonquière, le septième congrès annuel des Chevaliers de Colomb de la région 1-B (Saguenay-Lac-Saint-Jean et Chibougamau-Chapais). Plus de 250 chevaliers des troisième et quatrième degrés participeront aux 14 ateliers et tenteront de donner une nouvelle dimension au thème du congrès. Parmi les invités, il y aura Mgr Roch Pedneault, évêque auxiliaire du diocèse, MM. Alban Langevin, député d'Etat, Léo Saint-Pierre, directeur régional des Chevaliers de Colomb, Camil Boily, député de district, et Yvon Martel, maître du 4e degré.

aujourd'hui

Il y a un an aujourd'hui, le 17 novembre 1977, ignorant les réactions haineuses dans le monde arabe et au sein de son propre gouvernement, le président égyptien Anouar el Sadate acceptait l'invitation du premier ministre Menahem Begin de se rendre en Israël pour parler de paix.

1976 — Deux mois après la mort de Mao, la Chine procède à un essai nucléaire de grande puissance dans l'atmosphère.

1972 — Après 17 ans d'exil, le général Juan Peron rentre en Argentine.

1968 — Accusé d'avoir voulu attenter à la vie de Georges Papadopoulos, dictateur de la Grèce, un jeune homme, qui a plaidé coupable, est condamné à mort.

1964 — A l'aérodrome de Rome, des douaniers découvrent un homme enchaîné dans une malle. Deux membres de l'ambassade d'Egypte sont accusés d'avoir voulu expédier clandestinement le captif au Caire, à bord d'un avion égyptien.

1963 — Soulèvement en Irak. L'armée installe au pouvoir Abdel Salam Arif, après avoir assassiné Kassem.

1959 — L'assemblée générale des Nations unies accepte à l'unanimité une proposition canadienne en vue d'une étude globale des radiations atomiques.

1954 — Le colonel Nasser devient chef de l'Etat égyptien.

1929 — Nicolas Boukharine et d'autres membres de l'opposition de droite sont exclus du Parti communiste soviétique.

1913 — Le premier bateau passe dans le canal de Panama.

1903 — Le Dahomey, aujourd'hui le Bénin, devient protectorat français.

1891 — Ignace Paderewski, pianiste et homme d'Etat polonais, donne son premier concert à Carnegie Hall, à New York.

1869 — Le canal de Suez, conçu par l'ingénieur Ferdinand de Lesseps, est inauguré.

Il est né un 17 novembre:
— Joost van den Vondel, poète hollandais (1587-1679).



BIERE EN MAIN

Pour ceux qui ne le reconnaissent pas, la photo ci-haut nous montre le chanteur Plume Latraverse... en pleine action! Ce cliché a été pris, mercredi soir, au motel Le Montagnais de Chicoutimi, où s'exécutait alors cet artiste québécois. Ce qu'il tient en main? C'est bel et bien une bouteille de bière! Nos lecteurs se souviendront que nous mentionnions récemment, dans cette page, que le chanteur Plume Latraverse avait fait inscrire dans son contrat qu'on lui fournisse une caisse de 24 bières avant l'ouverture de son spectacle!



UNE PREMIERE

M. Roland Gauthier, l'ancien directeur du Collège de Chicoutimi devenu plus tard directeur général du Collège régional avant de retourner aux études à l'Université de Sherbrooke, devient le premier comptable de la région à obtenir une maîtrise en fiscalité. Monsieur Gauthier, qui a justement étudié, à la demande du conseil municipal de Chicoutimi, les conséquences du projet de réforme fiscale sur les finances de cette ville, est donc spécialisé en impôt sur le revenu des particuliers, des corporations, des droits de succession et des finances publiques. Il est associé à la firme Gagnon, Bergeron, Tremblay, Pelletier, Gauthier & Associés.

CONGRES DES INTERVENANTS

Les organisateurs du congrès régional des intervenants en adaptation scolaire et sociale faisaient part, hier, qu'ils seraient dans l'impossibilité d'accepter d'autres inscriptions, s'excusant ainsi auprès des personnes qui avaient l'intention de s'inscrire au moment de l'ouverture du congrès, ce soir. C'est en raison du manque d'espace et afin d'assurer la qualité des ateliers que les organisateurs se doivent de refuser ainsi toute nouvelle inscription. Selon M. Guy Moffatt, président du congrès, quelque 300 personnes participeront à ces assises qui prendront fin demain soir, par un souper-causerie dont le conférencier sera M. André Paré, un enseignant à la faculté des sciences de l'éducation, à l'Université Laval. Sa conférence sera intitulée "Le jeu, c'est la chandelle".

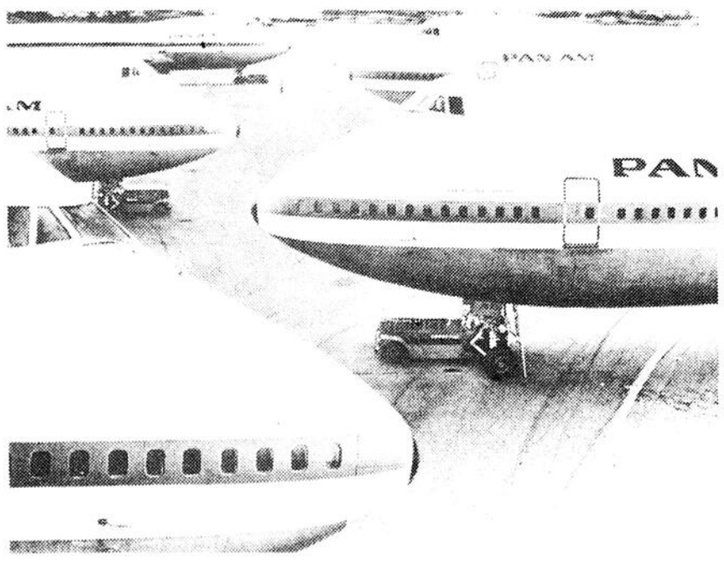
COOP FUNERAIRE

C'est le mardi 21 novembre, à 20h00, qu'on procédera à l'inauguration de la nouvelle Coopérative funéraire du Saguenay, dont les locaux sont situés au 101, de la rue Saint-Dominique, à Jonquière (derrière le presbytère).

IMPORTANT COLLOQUE

Un important colloque sur l'implantation d'une clinique de planification familiale se tiendra, le dimanche 19 novembre, à 20h00, à l'auditorium de l'Ecole polyvalente de Jonquière. Le but premier de ce colloque, organisé par le Conseil 2595 des Chevaliers de Colomb de Kénogami, est d'informer le public sur ce qu'est un centre de planification familiale, tel que défini par le ministère des Affaires sociales, et, en second lieu, de faire ressortir les valeurs concernées par l'implantation d'une clinique, à savoir les aspects moral et pastoral, social, psychologique et médical. Il n'est point question d'un débat, mais bien d'une "opération démêlage" concernant un centre de planification familiale.

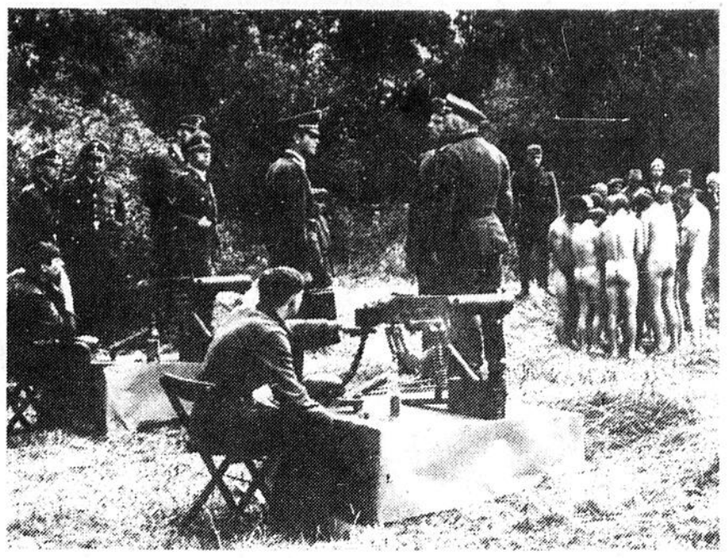
Rappelons enfin que le centre hospitalier de Jonquière prendra la décision d'implanter ou de refuser d'implanter un centre du genre dans les jours qui suivront ce colloque.



AVIONS GEANTS A DEUX ETAGES

Boeing étudie actuellement des projets d'avions géants, à deux étages, dont les plus grands pourraient transporter jusqu'à 800 passagers. Il s'agit de divers agrandissements possibles du Boeing 747 (semblable à ceux ci-haut) n'impliquant aucune modification importante des techniques actuelles, les plus ambitieux combinant un allongement de dix mètres du fuselage et une extension à toute la longueur de l'appareil de l'actuel deuxième étage. Les différents avions envisagés, dont la capacité maximale varie de 600 passagers environ à 800 passagers (contre 550 pour le Boeing 747 actuel), ne seront pas, en tout état de cause, lancés avant plusieurs années.

En effet, les normes de sécurité pour l'évacuation des passagers constituent un sérieux obstacle à leur réalisation. Des études de marché ont déjà été entreprises et la compagnie British Airways a été la première, selon Boeing, à manifester un intérêt réel pour ce type d'appareil.



APRES "RACINES", CE SERA "HOLOCAUSTE"

Le nouveau succès de librairie, qui a été tourné également en feuilleton pour la télévision, c'est "Holocauste", qui raconte le martyre de 6 millions de Juifs par les nazis de Hitler. Le livre, écrit par un Juif américain, a déjà été acheté par 2,750,000 Américains en six mois seulement. Et, le feuilleton télévisé a battu un record d'écoute aux Etats-Unis, avec 120 millions de téléspectateurs. Voici une image du film: l'exécution sommaire de Juifs.



LE REGNE DES VEDETTES EST TERMINE

C'est du moins la prétention du doyen des comédiens français, Charles Vanel, qui vient de dépasser le cap de ses 86 ans. Il fait carrière depuis 70 ans et il a tourné plus de 350 films. ... "L'important dans un film, précise-t-il, avant les acteurs et avant le metteur en scène, c'est l'histoire. Quand il y a une histoire, ce n'est pas une grosse vedette qui fera que le film marche ou ne marche pas, et s'il n'y a pas d'histoire, ce n'est pas une vedette qui fait la recette."

SOIREE MUSICALE

C'est en l'honneur de la sainte Cécile, patronne des musiciens, que les élèves de la concentration musique du Collège d'Alma organisent, le mercredi soir 22 novembre, à 20h30, une grande soirée folklorique à l'Auditorium d'Alma. Sous l'habile direction de Mlle Cécile Bédard, il y aura des contes, des complaintes, des chants, des danses, accompagnés d'un orchestre. L'entrée sera libre.

A LA BAIE, C'EST GLISSANT

Un camionneur, M. Fernand Gagné, a tenu, hier, à transmettre publiquement une critique à l'endroit de l'administration municipale de La Baie, dont le service de voirie néglige l'entretien des rues de la ville qui sont particulièrement dangereuses en cette période-ci de l'année. "La municipalité ne met aucunement de sel dans les côtes, de sorte que c'est extrêmement dangereux d'y circuler", s'est plaint M. Gagné. Celui-ci soutient qu'une telle négligence de la part de la municipalité est inacceptable, car ça peut entraîner des pertes de vie. Il a conclu en disant: "Le maire Laurier Simard attend sans doute le soleil du mois de juin pour obtenir la fonte de la glace sur la chaussée..."

PRECOCITE

La police a arrêté, mercredi, en flagrant délit, un jeune pickpocket âgé de neuf ans. On a retrouvé sur lui plusieurs objets en or et une somme de 190,000 lires ($250 environ). Les enquêteurs pensent qu'en quelques mois, il a fait une centaine de victimes, dont une comtesse et un chef de la police. La police a remis le jeune garçon à ses parents.

CLUB DE MOTONEIGE

Le Club de motoneige du lac Kénogami tiendra sa soirée d'ouverture de saison, ce soir, à 21h00, au Centre commémoratif Price du secteur Kénogami. Selon le président, M. Guy Harvey, l'un des points actuellement en discussion est le projet de fusion avec les clubs d'Arvida, de Jonquière et de Laterrière.

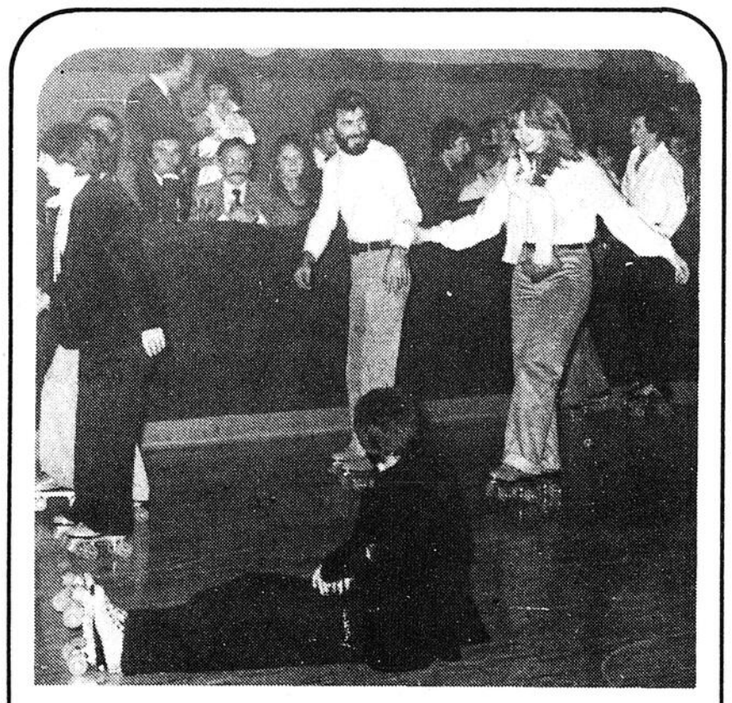
PROTECTION DES FUSEES

Des expériences ont récemment prouvé qu'il était possible de mettre en batterie en moins d'une minute des fusées intercontinentales enfouies sous un bouclier de béton et de terre, ce qui pourrait permettre leur camouflage dans des tranchées aménagées.

Les essais, réalisés dans le désert de l'Arizona, ont montré qu'un dispositif étudié par la compagnie Boeing Aerospace était capable de frayer un chemin au missile à travers une plaque de béton de 25 cm d'épaisseur et un mètre et demi de terre.

Le concept des tranchées aménagées est l'un des deux systèmes de protection actuellement étudié par le Pentagone pour protéger les missiles intercontinentaux contre une attaque adverse.

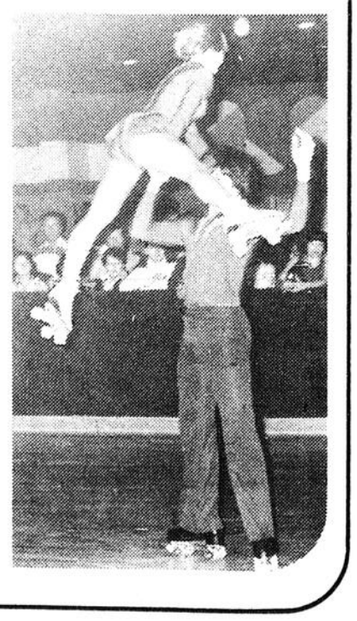
Il prévoit la création d'un réseau de huit kilomètres de tranchées dans lesquelles les fusées pourraient être déplacées constamment, ce qui empêcherait leur localisation par l'adversaire.



MACHINE

Plus d'un millier de personnes ont assisté, mercredi soir, à l'ouverture de la première roulathèque du Saguenay, "La Grosse Machine", située à l'arrière du centre commercial Place du Royaume, à Chicoutimi. Inauguration fêtée en grande pompe, le champagne coulant à flots. Tout en admirant pour la première fois cet édifice très moderne qui, outre la surface pour le patinage à roulettes, comprend également une discothèque, les invités ont pu assister à un spectacle donné par un groupe de patineurs de Québec et apprécier davantage les prouesses du couple champion canadien.

Par la suite, le public fut invité à tenter une première expérience sur patins à roulettes et plusieurs ont constaté qu'il n'était pas facile de pratiquer ce sport qui est appelé à connaître une très grande popularité au Saguenay-Lac-Saint-Jean, du moins pour les prochains mois. "La Grosse Machine" est ouverte au grand public à compter de ce soir.



rendez-vous

JONQUIERE

Soirée bavaroise — Organisée par la Garde de Jonquière Inc., le vendredi 24 novembre, Centre Price de Kénogami. Orchestre: Kéno Beer Band; nombreux prix de présence.

Centre amical de Jonquière — Assemblée pour élection de la présidente et de deux directrices aura lieu le mardi 21 novembre, à 20h00, à leur salle, au 386, boulevard Harvey, Jonquière. La carte de membre sera exigée à l'entrée.

Droits de l'enfant (handicapés) — Chaque mercredi, à partir de 13h30, artisanat ou autres activités de choix. Le vendredi soir, de 20h00 à 00h00, notre "Disco 205", rue Mellon. Pour renseignements supplémentaires, communiquez avec Mme Pauline Michaud, à 548-7012 ou 548-5832.

LA BAIE

Mooses de Port-Alfred — Soirée bavaroise aura lieu le samedi 25 novembre, à 20h30, à la salle des Mooses de Port-Alfred.

Journée d'étude à Laure-Conan

"Projet-école" sur l'évaluation des étudiants

CHICOUTIMI (AB) — L'évaluation académique d'un étudiant suscite de vives contestations depuis de nombreuses années, certains déplorant les méthodes utilisées ou encore les résultats qu'elle engendre.

Cette question d'intérêt a fait l'objet d'une journée d'étude hier à l'école secondaire polyvalente Laure-Conan de Chicoutimi, alors qu'une cinquantaine d'enseignants ont jeté les bases d'un "projet-école" sur les modes d'évaluation des étudiants.

C'est principalement pour dépasser les simples résultats académiques d'un étudiant et pour établir les possibilités d'étudier et de favoriser son développement personnel que les professeurs ont échangé au cours de cette journée. Plusieurs hypothèses de solution ou d'amélioration ont été émises, hypothèses qui ont suscité de nombreuses remises en question sur les méthodes utilisées actuellement.

Quoique ce projet n'en soit encore qu'au stade préliminaire de son évolution, plusieurs correctifs ou solutions d'approche ont été proposées.

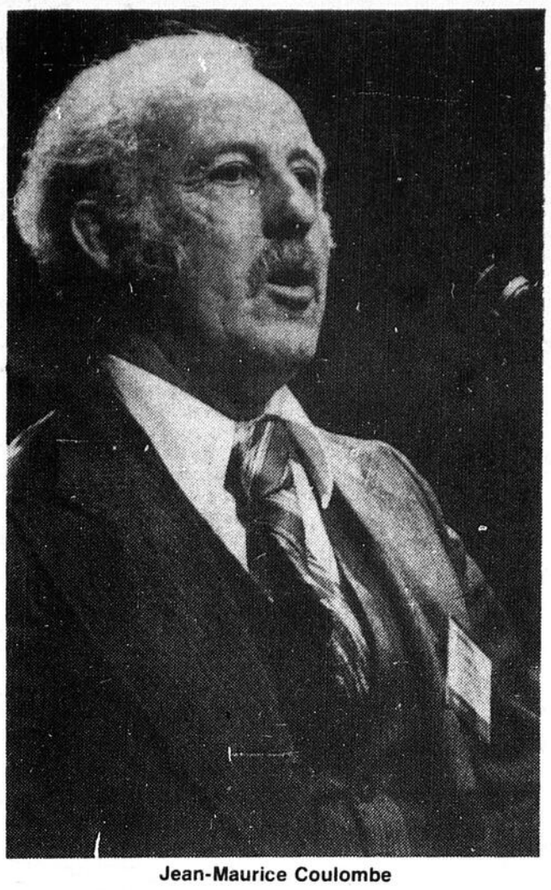
L'évaluation d'un étudiant pourrait ainsi se faire par une équipe de professeurs qui s'appliqueront à considérer non seulement les résultats bruts mais également le comportement et la personnalité de l'élève.

La possibilité de mettre la hache dans les examens dits "objectifs" et le principe de l'évaluation continue ont également fait l'objet de propositions.

Stade préliminaire

Toutes les données émises au cours de cette journée fructueuse seront d'abord compilées par un comité de perfectionnement qui en fera une synthèse. Une fois ce défrichage terminé, les enseignants verront à établir les modes d'application et les façons de contourner les contraintes inhérentes au système.

Les premières tentatives de réaménagement pourraient se faire l'an prochain, alors qu'on entreprendra une nouvelle année scolaire. Les bases du projet sont jetées, il ne reste qu'à poursuivre.



Jean-Maurice Coulombe

La Québécoise tentera sa chance auprès de Garon

par Serge Cloutier

SHIPSHAW — La Société coopérative agricole québécoise des producteurs de lait nature, La Québécoise, poursuit une campagne intensive d'information à travers tout le Québec, pour faire triompher l'idée de l'instauration d'une troisième force dans ce domaine. Les administrateurs de cette nouvelle coopérative veulent maintenant rencontrer le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, pour le convaincre de mettre la Régie des marchés agricoles à la raison. La régie a, en effet, récemment pris une décision qui restreint considérablement les possibilités de cette coopérative, en ordonnant notamment à la Fédération des producteurs de lait nature, fondatrice de la coop La Québécoise, de ne plus donner d'argent à cette nouvelle institution.

La Québécoise avait déjà commencé à grossir, le nombre de ses sociétaires ayant atteint 1,500, et ses activités économiques étant déjà importantes puisque avec plusieurs laiteries régionales, on avait fondé Unilait. Unilait représente d'ailleurs cette troisième force de traitement et de mise en marché du lait nature, qui a comme ambition de faire contrepoids à la concentration accélérée des usines régionales au Québec dans de grandes entreprises coopératives, "dont le contrôle échappe aux producteurs", déclarent ces derniers.

L'administrateur Coulombe

Elu directeur pour le Nord du Québec, dont le Saguenay-Lac-Saint-Jean, au sein du conseil d'administration de la Société coopérative des producteurs, M. Jean-Maurice Coulombe, maire de Shipshaw et producteur de lait nature, explique comment l'organisme veut maintenant défendre sa cause.

Après avoir rencontré le ministre Garon pour lui démontrer que cette association des producteurs et de certaines entreprises privées régionales avait sa raison d'être pour remettre un peu d'équilibre dans le marché du lait, les dirigeants de La Québécoise veulent intensifier le recrutement, pour regrouper le plus grand nombre des quelque 4,800 producteurs du Québec.

Le but ultime de ce groupement nouveau, ajoute M. Coulombe, c'est de conserver aux producteurs leur quota et leur paie de lait, qui risque de leur échapper si on enlève à ces derniers leur mot à dire dans la mise en marché, comme on vient notamment de le faire en suspendant le plan conjoint.

Précisant que les producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean font bande à part en s'entendant très bien avec les grosses coopératives régionales, M. Coulombe souligne qu'il s'agit d'un déplorable conflit provincial. Et comme les producteurs de lait nature et de lait industriel venaient de conclure une entente pour vendre leur lait en commun, la Régie des marchés écoute les doléances des coopératives géantes du Québec en refusant ce pacte d'union des producteurs.

M. Coulombe en a d'ailleurs long à dire sur la Régie des marchés agricoles, qui vient de permettre une hausse de $0.34 du cent livre alors que les producteurs en demandaient une dépassant $1.25. Selon lui, le gouvernement actuel aurait intérêt à changer des membres de cette régie, comme le font tous les nouveaux gouvernements, pour éviter que les décisions prises entrent en contradiction avec les volontés politiques énoncées par le ministre.

Il faut donc prévoir un tollé de protestations de la part des producteurs qui avaient déjà adhéré à La Québécoise, s'étant donc unis à Unilait. Les porte-parole provinciaux et régionaux des producteurs répéteront souvent que leurs commettants refusent d'être à la merci des grosses coopératives provinciales, et veulent garder le contrôle de leur mise en marché. Le dossier passe de l'aspect technique et légal à l'aspect politique et publique. Pour un, M. Coulombe entend bien convaincre le plus grand nombre des 369 producteurs de lait nature de la région de la nécessité d'une telle coopérative nouvelle, qui devient une "balance du pouvoir dans le domaine de la mise en marché du lait nature au Québec".

Fédération nationale des Enseignants québécois (C.S.N.)

ON BARRE CADDUM!

PAS D'ERREUR LES PRIX SONT BAS CHEZ ZELLER

UNE JOURNEE SEULEMENT

SAMEDI, LE 18 NOVEMBRE

Nous nous réservons le droit de limiter nos quantités.

Bottes d'hiver pour dames
Rég.: $64.99 à $74.99
SPECIAL:
$49.88

Savon Irish Spring
Paquet de 4.
Rég.: $1.47
SPECIAL:
$1.17

Coffre à outils
POUR LE JEUNE BRICOLEUR
Rég.: $9.99
SPECIAL:
$7.77

Projecteur portatif électrique
Pour enfants.
Rég.: $12.99
SPECIAL:
$9.88

T.V. couleur Bradford 20"
Rég.: $449.95
SPECIAL:
$399

Epaule de porc Picnic "Plumrose"
454 gr.
Rég.: $2.97
SPECIAL:
$2.33

Scrabble version adultes
Rég.: $6.99
SPECIAL:
$4.88

Batterie de cuisine 7 pièces
D'acier émaillé, fini porcelaine, "Chef Pierre".
Rég.: $12.97
SPECIAL:
$9.88

Caméra Polaroid One Step
Rég.: $39.99
SPECIAL:
$35.97

Antigel Prestone
4.55 litres.
Rég.: $5.69
SPECIAL:
$4.44

Heure d'ouverture: 9h00 a.m. à 5h00 p.m., samedi

Zellers

PLACE DU SAGUENAY
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

CHARGEX master charge

québec en bref

Réfugiés

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, demandera au gouvernement fédéral la permission d'accueillir 200 des 2,500 immigrants vietnamiens qui se trouvent depuis un mois sur le paquebot Hai Hong.

C'est ce qu'il a révélé hier après qu'une motion eût été présentée par le député de Rouyn-Noranda, Camil Samson, visant à venir en aide à ces réfugiés. La motion a été adoptée à l'unanimité.

M. Harry Blank, député libéral de St. Louis, a même suggéré que le Québec accueille tous les réfugiés pour montrer la vraie générosité humaine du Québec.

Médaille à Bérubé

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté hier à l'unanimité une motion de félicitation à l'endroit de deux Québécois qui seront décorés aujourd'hui à Paris.

Le ministre des Richesses naturelles et des Terres et Forêts, Yves Bérubé, ainsi que M. Fernand Claisse, du département des mines de l'Université Laval, recevront des médailles d'or de la Société pour l'encouragement à la recherche.

Marine Industries

QUEBEC (PC) — Des problèmes pourrissent depuis 1973 à la Marine Industries de Sorel et le gouvernement a la ferme intention d'y "faire le nettoyage", a déclaré hier, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Tremblay.

Répondant à une question du leader de l'Union nationale Rodrigue Biron, le ministre a révélé que le Cabinet discutait de cette affaire depuis plusieurs semaines et que le comité ministériel du développement économique en avait discuté vendredi dernier.

Enquête du coroner sur un accident d'autobus

QUEBEC (PC) — Le coroner Stanislas Déry a annoncé, jeudi, qu'il avait fixé au 24 novembre l'enquête publique sur l'accident d'autobus qui a coûté la vie à trois enfants, le 17 août dernier, à Saint-Sauveur-des-Monts.

Une vingtaine de témoins seront entendus lors de cette enquête, qui se tiendra au Palais de justice de Saint-Jérôme.

Landry défend OSE

QUEBEC (PC) — La possibilité de l'Opération solidarité-économique — OSE — n'a pas coûté à la province un cent de plus que le montant qui avait été voté à cet effet par l'Assemblée nationale, a révélé hier en Chambre le ministre d'état au Développement économique, Bernard Landry.

M. Landry a admis que par suite d'un malentendu, des rapports avaient été distribués dans la province, montrant comme terminés des travaux qui n'étaient même pas commencés.

Contrat à l'OCQ

QUEBEC (PC) — La nouvelle convention collective des 692 employés de l'Office de la construction du Québec a été signée jeudi matin à Québec.

L'entente, d'une durée de trois ans, prévoit des hausses salariales de 10 et sept pour cent pour les deux premières années alors que le contrat sera rouvert au cours de la troisième année au chapitre des clauses monétaires.

Shanks

MONTREAL (PC) — Gérard Shanks, ex-député libéral à l'Assemblée nationale, a été acquitté jeudi d'une accusation de corruption, par le juge Roger Vincent de la Cour des sessions.

M. Shanks, âgé de 55 ans, qui a représenté la circonscription montréalaise de Saint-Henri de 1970 à 1976, était accusé d'avoir accepté un pot-de-vin de $1,750 de l'urbaniste Roger Gagnon, entre 1972 et 1974, en retour de son influence.



CHAMPION CULINAIRE — Tadashi Katoh, saucier, chef à l'hôtel Queen Elizabeth de Montréal a enlevé les grands honneurs, mercredi, aux championnats culinaires canadiens. Le plat gagnant était un ragoût de turotin et langoustines contenant du turbot, des langoustines, du zucchini et du céleri cuits dans du vin blanc. (Téléphoto PC)

Evaluation libérale

Zonage agricole: de la poudre aux yeux

QUEBEC (PC) — Le projet de loi 90, sur la protection du territoire agricole est de la poudre aux yeux et ne garantit en rien une meilleure utilisation des terres agricoles du Québec.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le député libéral de Montmagny-Lislet, M. Julien Giasson, qui commentait au nom de la députation libérale le projet de loi 90 débattu en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

"Si, au-delà de la législation, on n'engage pas des sommes très fortes pour encourager l'agriculture, le secteur de l'agro-alimentaire au Québec ne pourra pas se développer davantage. Et on ne trouve rien, dans ce projet, qui puisse vraiment stimuler la production laitière, porcine, maraîchère et céréalière au Québec", a fait valoir le député de Montmagny-Lislet.

"La seule mesure d'aide financière à l'agriculteur consiste dans la hausse de 40 à 70 pour cent du remboursement des taxes foncières, ce qui ne lui donne en moyenne que $150, de plus par année", a poursuivi le critique de la députation libérale en matière d'agriculture.

"Et encore, cette aide n'est accordée qu'aux agriculteurs qui résideront dans la zone agricole permanente", a-t-il souligné.

Le député a par ailleurs, déploré que le projet de loi 90 ne prévoit aucun mécanisme obligeant une meilleure utilisation des sols.

En effet, les sols en friche sont considérés par le projet de loi comme des sols agricoles, de sorte que les spéculateurs et les propriétaires terriens qui ne font pas de production agricole continueront à avoir la main mise sur des sols de bonne qualité.

Par ailleurs, de l'avis du député libéral, le gouvernement aurait dû, comme le prévoit la législation de la Colombie - Britannique dont il s'est inspiré, appliquer les dispositions du projet de loi à tout le territoire québécois, et non à une seule zone en-dehors de laquelle la spéculation a déjà commencé à s'accentuer depuis le dépôt du projet, la semaine dernière, a-t-il dit.

Le gouvernement Lévesque a d'autre part, manqué l'occasion par excellence d'impliquer les instances régionales dans l'application de la surveillance de la loi, en négligeant de la confier aux conseils de comtés, a commenté M. Giasson.

"Vous avez toujours prôné la décentralisation des pouvoirs vers les instances régionales, mais on ne trouve rien de cette nature dans le projet de loi. Les pouvoirs que vous confiez aux municipalités se limitent à des pouvoirs consultatifs, de sorte que c'est la Commission de contrôle qui décidera et, par son biais, le ministre."

M. Giasson a aussi dénoncé le fait que la composition de la commission créée par la loi ne prévoit aucune représentation des gens du milieu agricole, et que les décisions de cet organisme soient sans appel.

Projet de banque de terres arables

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec entend constituer une banque de terres arables en vue de favoriser la relève en agriculture.

Il entend de plus doubler le montant maximum des subventions consenties pour l'établissement de jeunes sur des fermes d'exploitation agricoles.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a déposé deux projets de lois en ce sens jeudi à l'Assemblée nationale. Il s'agit de la loi 99, modifiant la Loi du ministère de l'Agriculture, et de la loi 100, favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles.

La banque des terres arables contient des terres qui pourront être louées "pour favoriser la relève en agriculture, l'agrandissement ou la consolidation de fermes de type familial et l'exploitation de terres arables non utilisées ou sous-utilisées".

Quant aux subventions, elles seront doublées et varieront désormais de $2,000 à $6,000 dépendant des fins pour lesquelles elles sont versées.

Première reconnaissance du droit à la maternité

QUEBEC (PC) — Selon le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, on a enfin reconnu, au Québec, que la femme au travail a le droit à la maternité.

M. Pierre-Marc Johnson a fait ce commentaire en annonçant que le conseil des ministres avait donné son accord au projet d'ordonnance que lui avait soumis la Commission du salaire minimum.

"L'ordonnance de la CSM, a noté le ministre, constitue la première reconnaissance officielle du droit à la maternité pour les travailleuses du Québec.

"Cette ordonnance vise également à permettre à l'ensemble de la collectivité québécoise de reconnaître concrètement la normalité de la maternité, même pour la femme au travail, et, inversement, la normalité du travail féminin malgré la fonction biologique de la maternité.

"Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'ordonnance sur le congé de maternité telle qu'adoptée doit être considérée comme une condition minimale de travail. Elle se situe dans la bonne moyenne des législations adoptées à ce chapitre ailleurs au Canada et, sous certains aspects, devance ce qui existe ailleurs."

L'ordonnance

L'ordonnance, qui est actuellement en vigueur, accorde à la Québécoise au travail le droit à un congé de maternité allant jusqu'à 18 semaines, à la condition qu'elle ait travaillé au moins 20 semaines pour le même employeur dans les 12 mois qui précèdent sa demande de congé.

La salariée pourra répartir ce congé de maternité à sa guise, avant ou après la naissance, à partir de la 16e semaine avant la date prévue pour la naissance.

A la fin du congé de maternité, l'employeur doit réinstaller la salariée dans son poste régulier en lui accordant les avantages dont elle aurait bénéficié si elle était restée au travail.

Elle ne doit pas être pénalisée dans sa participation aux régimes d'avantages sociaux.

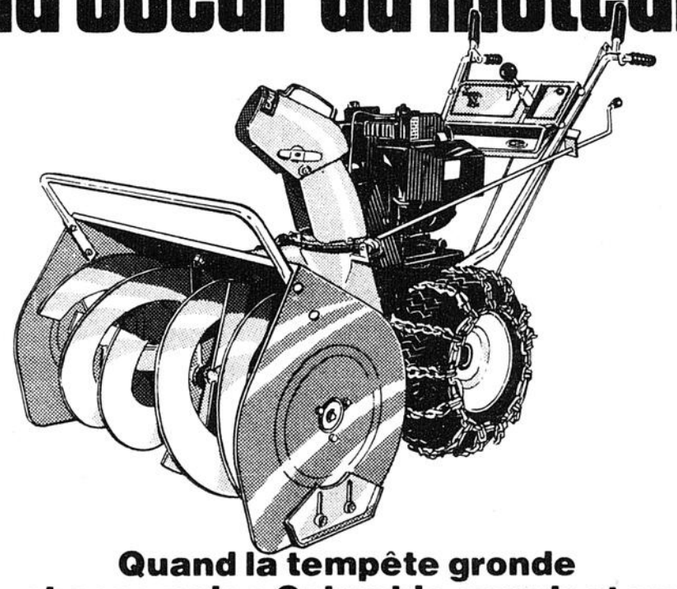
La salariée doit donner un préavis d'au moins trois semaines de son intention de se prévaloir du congé de maternité. A l'expiration de son congé, elle doit également prévenir l'employeur au moins deux semaines à l'avance qu'elle a l'intention de reprendre son travail. De son côté, l'employeur doit prévenir la salariée quatre semaines à l'avance que son congé vient à échéance.

Santé

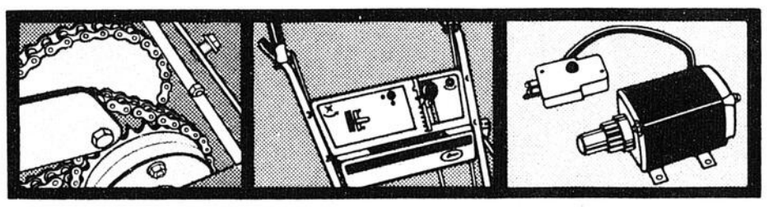
Si les conditions de travail de la salariée comportent un risque pour sa santé ou pour celle de l'enfant à naître, elle peut demander à être affectée à d'autres tâches jusqu'au moment de prendre son congé de maternité. Elle conserve alors tous les privilèges rattachés à son poste régulier.



COLUMBIA
du coeur au moteur



Quand la tempête gronde
les chasse-neige Columbia grondent aussi.



Manipulation facile grâce à l'action du différentiel de l'essieu arrière.

Les commandes sont toutes à la portée de la main sur tous les modèles.

Le démarreur électrique est standard sur tous les modèles.

Les chasse-neige Columbia sont solides. Ils sont fabriqués de manière à affronter les hivers les plus rigoureux. Leurs prix défient la compétition car il n'y a pas d'intermédiaires entre Columbia et ses concessionnaires. C'est autant de sauvé pour vous.

N'hésitez pas, jetez un coup d'oeil sur les chasse-neige, surtout les plus coûteux et comparez-les aux chasse-neige Columbia. Evaluez le prix, et regardez de près la fabrication. Vous conviendrez que Columbia a vraiment du coeur et que dans la tempête il sera avec vous.

Visitez un concessionnaire des chasse-neige Columbia.

CHICOUTIMI-NORD
Spécialité Moteur 2 Temps
52, rue Rhainds 543-6747

MISTASSINI
Jos Besson
66, rue Dequen 276-2883

ROBERVAL
Réul Boivin
492, rue Marcotte 275-2502
St-Ambroise de Chicoutimi

Jacques Harvey Meubles
187, rue Simard 672-4730

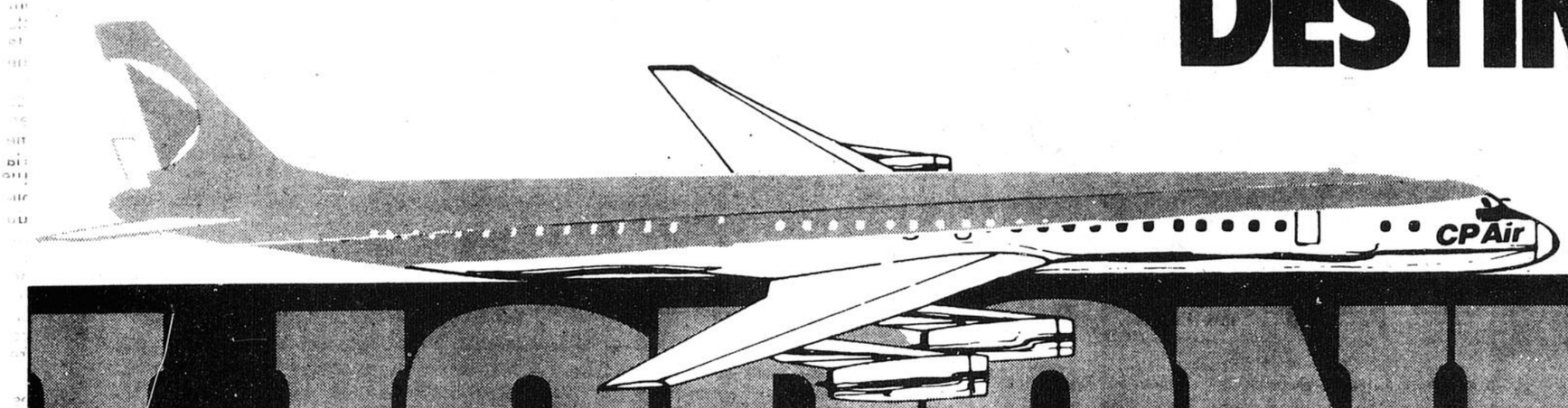
ST-COEUR-DE-MARIE
Robert Fleury
13, rue St-Joseph 347-5132

Distribués au Québec par:
R.V.I.
Les Distributions RVI Limitée
2525 rue Louis Amos, Lachine, Québec, H8T 1C3
Tél: (514) 636-0620

Le QUOTIDIEN ET CJPM-TV CANAL 6 vous invitent

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

À PARTICIPER AU CONCOURS DESTINATION



LISBONNE PORTUGAL

SUR LES AILES DE **CP Air**

POSTEZ et ECOUTEZ

Courez la chance de vous envoler sur les ailes de CP Air, en participant au concours "DESTINATION LISBONNE". Répondez à la question-concours, POSTEZ votre coupon à l'adresse indiquée et ECOUTEZ sur les ondes de CKVL 85, CHRC 80, à 8h05 le matin et CJPM-TV (Chicoutimi) entre 11h30 et midi trente. Les tirages se feront en ondes du lundi au vendredi. Le concours se termine le 23 novembre '78.

Participation de l'Office national du tourisme du Portugal

GAGNEZ UN VOYAGE DE 4 JOURS À LISBONNE, du 15 au 18 JANVIER '79

- SÉJOUR À L'HÔTEL ESTORIL SOL
- TOUR DE VILLE ATLANTICA
- COCKTAIL «MATEUS»
- SOIRÉE AU CASINO

Départ de Mirabel

100 VOYAGES GRATUITS *(50 couples)* dans ce concours

Voyage aller-retour par jet **CP Air**

Règlements du concours:

1. **Vous pouvez participer au concours en remplissant correctement le coupon publié dans Le Quotidien, ou un fac-similé, en le postant à l'adresse indiquée (pas de photocopie acceptée). Si vous envoyez plus d'un coupon, utilisez une enveloppe pour chaque coupon.**
2. **Pour que votre coupon soit accepté, vous devez répondre à la question mentionnée au bas du coupon et la réponse doit être exacte.**
3. **Les participants du voyage "DESTINATION LISBONNE" s'engagent à se conformer à toutes les modalités et exigences qui leur seront transmises ultérieurement.**
4. **Les billets remis aux gagnants sont incessibles, non négociables, non admissibles sur un autre vol que le vol CP Air "DESTINATION LISBONNE" du 15 janvier '79 pour l'aller et du 18 janvier '79 pour le retour.**
5. **Les employés de Uni-Média, CP Air, Dimanche-Matin, Dimanche Dernière-Heure, T.V. Plus, CKVL, Le Soleil, CHRC, Le Quotidien (Chicoutimi), CJPM-TV, L'Office National du Tourisme du Portugal, ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas éligibles à participer à ce concours. De plus, seules les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.**
6. **Les tirages ont lieu du lundi au vendredi sur les ondes de CKVL-Montréal, CHRC-Québec et CJPM-TV (Chicoutimi), du 13 octobre au 23 novembre '78 inclusivement. Le concours se termine le 23 novembre '78.**

Participent à cette promotion:

Dimanche-Matin, Dimanche Dernière Heure, T.V. Plus, Le Soleil, Le Quotidien (Chicoutimi), CKVL, CHRC, CJPM-TV.

DESTINATION LISBONNE

Postez vos coupons chaque semaine à:

Case Postale 600
Chicoutimi, Québec - G7H 5G3

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ **TÉL.** _____

QUESTION-CONCOURS: Nommez trois destinations du réseau international de CP Air.*

1. _____
2. _____
3. _____

*Un plan complet des destinations est inclus dans ce journal... trouvez-le! À chaque semaine, le courrier est conservé pour augmenter vos chances de gagner.



ENERGIBUS — Le ministre fédéral de l'Energie, M. Alastair Gillespie, à gauche, et son homologue provincial M. Guy Joron, s'entretiennent amicalement à l'intérieur de l'Energibus; un module spécialement aménagé pour déterminer le montant d'énergie requise par les différentes industries. (Téléphoto PC)

Hausse du pétrole

Tergiversation du fédéral

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Tout comme il l'a fait dans le cas de l'usine LaPrade avec le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral remet en cause une entente avec l'Alberta sur la hausse du prix du pétrole brut et il n'est plus assuré que l'augmentation de un dollar le baril prévue pour le 1er janvier prochain soit mise en application.

C'est ce qui se dégage de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Energie qui s'est tenue hier à Québec où le ministre canadien, M. Alastair Gillespie, a invoqué des raisons de concurrence de l'industrie manufacturière canadienne avec celle des Etats-Unis pour songer à retarder la hausse du premier janvier.

Les représentants provinciaux ne l'ont cependant pas entendu de la même oreille et c'est à l'unanimité qu'ils ont exhorté le fédéral à respecter l'accord de 1976 avec l'Alberta qui stipule que le prix du pétrole canadien soit ramené progressivement au niveau du prix mondial.

Deux fois par année, le 1er juillet et le 1er janvier, pendant quatre ans, le prix du pétrole de l'Alberta doit être majoré de $1; présentement il s'établi à environ $13.50 le baril à Toronto, soit un peu moins que $3 sur le marché mondial.

M. Guy Joron, ministre québécois délégué à l'Energie, a été l'un de ceux qui ont le plus plaidé en faveur du respect de cette entente.

D'une part, a-t-il dit aux journalistes, une entente est une entente et, d'autre part il vaut mieux que les consommateurs assument graduellement une hausse légère des coûts plutôt qu'une majoration importante d'un seul coup.

Il a ajouté que ses collègues provinciaux ont émis l'opinion que cette hausse, qui est inévitable, aurait lieu seulement après les élections fédérales, selon la stratégie du gouvernement Trudeau, et l'augmentation serait alors plus grande.

M. Gillespie a expliqué, de son côté, qu'il faut prendre en considération le facteur de la concurrence des industries consommatrices de pétrole avant de décréter des changements de tarifs.

Il a également signifié que le gouvernement attendrait de connaître le taux de change du dollar canadien, en vigueur le 1er janvier, avant de prendre une décision sur cette question.

La différence des prix du pétrole canadien et américain varie selon le taux de change, qui peuvent aller de 75 cents le baril selon Ottawa à $1.50, d'après l'Alberta.

Dans l'esprit de M. Joron, il est de toutes manières inévitable que le prix du pétrole canadien atteigne un jour celui du marché mondial et pourquoi ne pas y arriver par étapes au lieu de le faire brutalement d'un seul coup?, a demandé le ministre québécois.

La hausse de un dollar le baril de pétrole brut se traduit par une augmentation du prix de l'essence aux pompes d'environ trois cents.

Pétrole raffiné

Par ailleurs, un comité de travail fédéral-provincial a été mis sur pied pour étudier les façons de solutionner le problème des surplus de produits pétroliers raffinés au Québec.

Ce groupe de travail remettra un rapport dans deux semaines environ. M. Joron a expliqué que parmi l'éventail de solutions, le fédéral pourrait demander aux Etats-Unis d'acheter une partie de ces produits excédentaires, étant donné que nos voisins du sud sont aux prises avec un problème d'approvisionnement de cette source d'énergie. On pourrait également songer à modifier les structures de raffinage au Québec, ce qui impliquerait des investissements, de façon à diminuer la quantité de produits résiduels.

Il a aussi été convenu que le Québec et l'Alberta créent un comité sur la question de la vente de gaz naturel albertain au Québec.

Au chapitre du programme fédéral d'isolation des maisons et de l'économie de l'énergie, les porte-parole provinciaux ont indiqué une fois de plus au fédéral qu'une telle politique serait mieux administrée par les provinces.

Un autre sujet a été abordé au cours des discussions et c'est l'autosuffisance énergétique. Il a été convenu que cette responsabilité incombe à chacune des provinces et M. Joron a ajouté que tous les participants ont reconnu que la politique du Québec en cette matière contribue directement à l'objectif du gouvernement canadien.

LaPrade

Le ministre Joron a profité de cette rencontre pour ramener sur le tapis le dossier de l'usine LaPrade de Bécancour dont les travaux de construction doivent prendre fin en début de 1979 par suite du désengagement du gouvernement fédéral.

Rien de neuf n'a transpiré de cette discussion avec M. Gillespie qui a dit qu'il serait insensé de poursuivre ces dépenses quand il s'avère que les besoins en eau lourde ont beaucoup diminué.

Mais M. Joron espère toujours qu'Ottawa révisera sa position là-dessus et respectera l'accord qu'il a signé avec le Québec.

Autre sortie de Bellemare

Tremblay traité de "menteur"

QUEBEC (PC) — Le président de l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, a suspendu les travaux de l'Assemblée nationale pendant cinq minutes hier, dans le but de mettre fin à un violent échange verbal entre le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, et le leader parlementaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare.

Ce dernier a mis le feu aux poudres en accusant le ministre Tremblay d'être un "menteur". L'incident a eu lieu durant la traditionnelle période des questions alors que M. Tremblay était invité à faire le point sur les tentatives du gouvernement d'empêcher la fermeture de l'usine montréalaise de la compagnie Cadbury.

"Je n'accepterai jamais d'être traité de menteur devant cette assemblée, et je défie le député de Johnson de mettre son siège en jeu. Moi, je suis prêt à mettre le mien en jeu", a répondu le ministre.

Du même souffle, il a cité cette phrase du défunt général de Gaulle: "La vieillesse est un naufrage", ajoutant que le député de Johnson constituait bien l'exemple d'une "épave".

Le chef parlementaire du Parti libéral, M. Gérard-D. Lévesque, s'est porté à la défense de son collègue de l'Opposition en faisant valoir que les règlements de la Chambre empêchaient le ministre de l'Industrie et du Commerce de traiter de la sorte un de ceux qui ont consacré leur vie au parlementarisme.

Le président a alors demandé avec insistance au leader parlementaire de l'UN de s'expliquer à propos de l'accusation lancée au ministre. Loin de s'exécuter, M. Bellemare a tenté une nouvelle attaque, ce qui a amené Me Richard à suspendre les travaux.

A la reprise, les deux belligérants sont revenus à de meilleurs sentiments et se sont excusés, l'un après l'autre, "des paroles qui ont dépassé leur pensée".

"En tant que doyen de cette assemblée, a dit M. Bellemare, je n'ai pas le droit de donner le mauvais exemple."

Advenant la souveraineté-association

Selon Lévesque, toutes les avenues seront ouvertes

QUEBEC (PC) — Dans un Québec souverain, il y aura une citoyenneté québécoise mais "rien n'empêche d'imaginer une jonction internationale où les citoyens québécois pourraient être, dans dix ou quinze ans, citoyens de l'association Québec-Canada".

C'est ce qu'a répondu mardi, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, au député libéral de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, qui l'interrogeait à l'Assemblée nationale.

Le député de Jean-Talon s'étonnait de déclarations qu'il jugeait contradictoires au sujet de la nationalité des citoyens Québécois après l'accession du Québec à la souveraineté.

"Il y a des précédents dans d'autres pays sur lesquels les citoyens ont droit d'être informés, a poursuivi M. Lévesque. Il y a des exemples de passeports communs, des éléments de citoyenneté commune, comme en Scandinavie. Cela se décide à partir d'un peuple qui contrôle ses lois et sa fiscalité."

Le chef du gouvernement a rappelé que les gens d'ici avaient déjà été conjointement sujets britanniques et citoyens canadiens. "On ne se barrera pas les jambes là-dessus", a-t-il dit.

Cette réponse n'a pas satisfait le député de Jean-Talon qui a répété sa question à trois reprises. Il a accusé le chef du gouvernement d'être "un bel exemple d'invertébré".

Le premier ministre a rétorqué en invitant le député à "moins de frustrations".

"Les simples citoyens comprennent ce qu'on dit tandis que nos amis d'en face n'ont rien à proposer comme solution de rechange", a-t-il dit.

"Ils seront citoyens Québécois, mais il pourra y avoir une jonction internationale comme dans toute société moderne. Cessez de vous demander combien d'anges peuvent tenir sur la tête d'un épingle", a conclu M. Lévesquue.

Son vis-à-vis libéral, le député de Bonaventure, M. Gérard-D. Lévesque, n'a eu qu'un commentaire: il a accusé le premier ministre de "schizophrénie".

...mais les membres du parti se montrent réticents

MONTREAL (PC) — Selon le quotidien Le Devoir, un document préparé par le comité de déroulement du congrès du Parti québécois avance que l'éventuelle association entre le Québec souverain et le reste du Canada ne saurait être que de nature internationale.

Rédigé en vue de la réunion du conseil national du PQ, au début de décembre, et du congrès du parti, en mai prochain, le document entériné le 6 novembre par l'exécutif national péquiste propose ainsi que l'instance suprême de l'association Québec-Canada soit un conseil formé de ministres délégués par chacun des gouvernements des deux Etats associés.

Le document suggère que le mode de nomination des membres de ce conseil respecte l'égalité souveraine des deux Etats et que les décisions ne s'y prennent pas autrement qu'à l'unanimité.

Parmi les ministres du Québec et du Canada pressentis pour siéger au conseil, on compterait celui des "Affaires Québec-Canada" qui exprimerait le vote de sa délégation et assumerait chez lui, au sein de son gouvernement, la supervision des activités d'association et de coopération.

En plus de cette sorte de conseil exécutif, les auteurs du document suggèrent la constitution d'une assemblée interparlementaire formée de députés délégués par leur parlement respectif. Cette assemblée permettrait de débattre les questions d'association "sans réduire indûment les pouvoirs du conseil".

Réunie une ou deux fois par année pour des sessions de deux semaines ou d'un mois, l'assemblée siégerait en commission parlementaire dans l'intervalle.

Convoqués par l'assemblée

Cette assemblée parlementaire aurait le pouvoir de convoquer les ministres siégeant au conseil, les membres des sous-comités de ce conseil ainsi que ceux d'un secrétariat général pour qu'ils répondent de leurs dossiers. Cette assemblée serait assistée par un secrétariat et du personnel de recherche.

Quant aux minorités, le document péquiste rappelle que les francophones hors Québec ont droit au même traitement que les anglophones du Québec. On suggère qu'une charte des droits des minorités soit incluse dans la constitution de chaque Etat ou dans le traité d'association.

La charte devra assurer aux minorités l'information, l'enseignement, la santé et la justice dans leur langue de même que le droit de promouvoir leur développement social, économique et culturel. Chaque Etat devra promettre de tolérer sur son territoire les organisations de défense des droits des minorités.

L'interprétation juridique de cette association Québec-Canada serait le rôle d'un tribunal dont les magistrats seraient nommés d'un commun accord par les gouvernements québécois et canadien. Il y aurait un nombre égal de juges de chaque pays, le président étant nommé en sus et alternativement par le Québec et le Canada. En cas d'égalité entre les juges, sa voix les départagerait.

Pour les relations internationales, on dit que la géographie et l'économie dictent des rapports privilégiés avec les Etats-Unis et l'Europe de l'Ouest. Côté militaire, l'appartenance "temporaire" du Québec aux alliances d'Occident, y dit-on, est fixée par la géopolitique et le contexte guerrier.

Quant à la monnaie, le document juge plus important de récupérer les leviers fiscaux que de se doter d'une monnaie québécoise.

TSS
TEL.: SECOURS
549-1556
Gracieuseté du Quotidien

UQAC
les Inuk
ON LES ADOPTE
De nouveau les Inuk rencontrent Bishop's:
Le vendredi 17 novembre, à 20h00, à la patinoire du parc de la Colline.
Le samedi 18 novembre, à 14h00, au Centre Georges-Vézina de Chicoutimi.
DU VRAI HOCKEY
DU HOCKEY
INTERUNIVERSITAIRE EXCITANT
Ne manquez pas le hockey des Inuk le samedi à 14h00 au canal 13 en direct, de "Télésag".

Le Champion du Cuir
CHAINO'S
LA GRANDE VENTE
SAISONNIERE DU CHAMPION DU CUIR
SE TERMINE DEMAIN!
1, PLACE DU ROYAUME
CHICOUTIMI
545-3795

Budget fédéral

Le coût de la vie devrait progresser de 6.5 p. c.

OTTAWA (PC) — De manière à encourager les investissements et à satisfaire les besoins des régions et des secteurs, le ministre Chrétien s'est d'autre part rendu à la requête du milieu des affaires et a prolongé pour une période indéterminée le crédit d'impôt à l'investissement, qui devait prendre fin au 30 juin 1980.

Pour faire davantage, M. Chrétien a annoncé des augmentations de 5 à 7 pour cent du taux de base du crédit d'impôt, de 7.5 à 10 pour cent dans les zones à croissance lente, et de 10 à 20 pour cent dans les provinces atlantiques et en Gaspésie.

De plus, le budget étend le crédit d'impôt à l'investissement aux achats de matériel de transport ferroviaire, aérien, maritime et routier de longues distances.

En ce qui concerne l'aide fiscale à la recherche et au développement, le ministre Chrétien a annoncé une hausse de 5 à 10 pour cent du crédit d'impôt de base, sauf en Gaspésie et dans les provinces atlantiques, où il est porté à $20 pour cent.

Le budget propose un crédit d'impôt de 25 pour cent au titre de la recherche et développement à la petite entreprise, de manière à lui accorder une aide particulière à travers tout le Canada.

Dans le secteur des ressources, le budget prévoit de porter de 30 à 100 pour cent le taux d'amortissement des dépenses de développement minier, ce qui, combiné à d'autres concessions fiscales, coûtera $25 millions de plus au Trésor fédéral.

Quant aux pâtes et papiers, le ministre Chrétien a déclaré que ce secteur profitera de la prolongation pour une période indéterminée de l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution des eaux.

Le budget annonce, dans le secteur du logement, la prolongation pour un an de l'encouragement fiscal aux immeubles résidentiels à logements multiples.

De plus, le budget prévoit une mesure immédiate à l'intention des promoteurs, soit la déduction des intérêts et des impôts fonciers sur les terrains détenus en vue d'une revente ou d'un aménagement.

Selon les perspectives économiques du ministre des Finances, enregistra l'an prochain au Canada une augmentation réelle de la production de 4 à 4.5 pour cent, de même qu'une hausse de 250,000 emplois.

La hausse du coût de la vie devrait par ailleurs progresser de 6.5 pour cent.

Indexation des exemptions personnelles

OTTAWA (PC) — Voici comment l'indexation des exemptions personnelles touchera les contribuables en 1979.

Les chiffres inscrits comprennent les impôts fédéral et provinciaux. L'impôt provincial est calculé à 44 pour cent de l'impôt de base fédéral et comme les taux varient d'une province à l'autre les épargnes en impôt seront de ce fait différentes.

Cela est particulièrement vrai du Québec qui est la seule province qui n'indexe pas les exemptions.

Dans les exemples qui suivent, il est présumé que le contribuable est âgé de moins de 65 ans et qu'il reçoit un salaire. La compilation tient également compte des exemptions personnelles, de la déduction de $500 pour frais relatifs à l'emploi et des versements à la sécurité sociale.

On présume aussi que les enfants sont âgés de moins de 16 ans et que le contribuable a réclamé l'exemption générale de $100 pour soins médicaux et dons de charité.

Célibataires sans dépendant

Revenu	Sans indexation	Avec indexation	Gain fiscal
3,000	8	2	6
5,000	202	137	65
7,000	677	604	73
10,000	1,440	1,358	82
12,000	1,989	1,861	108
15,000	2,829	2,753	136
20,000	4,511	4,340	171
30,000	8,644	8,262	382
50,000	18,440	17,857	583

Personnes mariées — Deux dépendants

Revenu	Avec indexation	Sans indexation	Gain fiscal
5,000	-400	-436	36
7,000	-328	-402	74
10,000	340	162	178
12,000	853	660	193
15,000	1,684	1,459	225
20,000	3,325	2,982	343
30,000	7,462	6,987	475
50,000	17,108	16,385	723

Les sommes négatives indiquent un paiement du crédit d'impôt remboursable pour les enfants.

Comparaison avec les Etats-Unis bien soutenue

OTTAWA (PC) — Une étude contenue dans les documents budgétaires publiés hier par le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, démontre que le Canada prélève davantage d'impôts que les Etats-Unis mais que le régime fiscal canadien soutient avantageusement la comparaison avec celui de notre voisin du Sud.

Le ministre a tenu à inclure en effet dans la présentation de son budget une étude qui établit, qu'en 1977, il existait une différence de deux points entre les impôts prélevés par toutes les administrations au Canada et aux Etats-Unis. Cette année-là, les impôts représentaient 31.9 pour cent du produit intérieur brut (PIB) au Canada contre 30.1 pour cent aux Etats-Unis.

M. Chrétien en a conclu dans son exposé budgétaire que "cette étude détruit un mythe car elle montre de manière probante que le régime fiscal des particuliers au Canada se compare avantageusement à celui des Etats-Unis.

Le document fait ressortir en effet que ces chiffres ne tiennent pas compte des services sociaux qui sont assurés par l'Etat, tels l'assurance-hospitalisation, les allocations familiales et les paiements de sécurité de vieillesse qui représentaient $11.7 milliards pour l'année financière 1977-1978.

On fait remarquer au début de l'étude que les comparaisons fiscales internationales constituent des exercices difficiles et que leur interprétation exige "la plus grande prudence".

Les auteurs soulignent néanmoins que les provinces canadiennes ont plus de responsabilités fiscales que les Etats américains en regard du gouvernement fédéral. En 1977, la part du gouvernement fédéral dans le total des recettes représentait moins de la moitié des recettes totales (47.9), alors que la part de l'administration américaine représentait presque les deux tiers (63.6) de ce même total.

L'impôt des particuliers

Une des constatations de l'étude est que les impôts globaux des particuliers sont pius faibles au Canada, en pourcentage de revenu personnel.

Par exemple, en 1977, le total des impôts était 15.17 au Canada et de 15.99 chez notre voisin.

Au Canada, par contre, une proportion supérieure des recettes est représentée par la fiscalité indirecte et, notamment, par la taxe de vente fédérale.

Le document du ministère des Finances démontre par ailleurs que le régime fiscal canadien est fort avantageux pour les sociétés. En 1977, les impôts globaux des sociétés étaient plus faibles de six points au Canada (33.4 contre 39.4) et cet avantage est encore plus marqué dans le secteur de la fabrication où l'écart atteint 11.3 en 1973.

De plus, les petites entreprises sont soumises à des taux d'imposition inférieurs ici grâce aux taux réduits de l'imposition aux PME, dont le plafond est plus élevé, et grâce également aux dispositions relatives aux gains de capital.



BUDGET HO! — Le premier ministre Pierre Trudeau agrippe le ministre des Finances, Jean Chrétien, par le bras alors que les deux hommes déambulaient dans les corridors de la colline parlementaire, hier soir, où Chrétien a fait le discours du budget gouvernemental.

(Téléphoto PC)

La priorité devra être accordée au gaz naturel

OTTAWA (PC) — Le Canada devra accorder la priorité au gaz naturel afin de remplacer un peu du pétrole importé et améliorer son commerce extérieur.

C'est du moins la suggestion faite par le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, dans le budget présenté hier aux Communes. Ce dernier note que la voie à suivre dans le secteur énergétique est de ce côté puisque "la production supplémentaire de 500 millions de pieds cubes par jour, qu'elle serve à remplacer le pétrole importé ou à l'exportation, augmenterait notre excédent commercial de $500 millions par an".

Dans son exposé, M. Chrétien a fait remarquer que, grâce aux vastes réserves de pétrole et de gaz naturel du Canada, les perspectives d'autonomie énergétiques "sont des plus encourageantes".

Ainsi, selon le dernier relevé de l'Office national de l'énergie, les expéditions de pétrole domestique vers Montréal pourront se poursuivre jusqu'en 1995 et les exportations de pétrole léger pourront se maintenir à 55,000 barils par jour durant trois ans.

Par comparaison aux chiffres de 1977, ces nouvelles statistiques, a-t-il dit, indiquent une amélioration de la balance commerciale de $2 milliards pour l'ensemble des trois prochaines années.

Quant aux réserves de gaz naturel, elles sont beaucoup plus importantes que prévues, de dire M. Chrétien, et elles pourront satisfaire aux besoins intérieurs prévisibles.

Le budget de M. Chrétien contient diverses mesures qui touchent le secteur énergétique.

Ainsi, le taux d'amortissement des dépenses relatives au développement minier sont haussées immédiatement de 30 à 100 pour cent. Dans le cas des nouvelles mines, le coût des actifs sociaux et des locaux donnera droit à l'épuisement gagné.

Tout ce secteur économique bénéficiera également du prolongement du crédit d'impôt à l'investissement qui est passé de 5 à 7 pour cent.

Le budget annonce en outre l'élimination de la taxe d'assises spéciale sur les moteurs marins et les avions particuliers de même que celle de 5 pour cent sur les motocyclettes parce qu'elles ont un effet négatif sur l'économie et ne contribuent guère à conserver l'énergie. Cette mesure se double cependant d'une autre qui étend la taxe d'assises spéciale de sept cents le gallon d'essence aux vols non-commerciaux.

Le gouvernement réintroduit la taxe de vente fédérale sur les contre-portes, les contre-fenêtres et les dispositifs de commande à minuterie qui avaient été exemptées dans le but d'économiser l'énergie, parce que ces exemptions étaient trop difficiles à contrôler.

L'exemption de la taxe de vente pour les matériaux d'isolation sera limitée aux produits qui "ont de réelles propriété isolantes" et les chauffe-eau fonctionnant à l'énergie solaire échapperont également à la taxe de vente.

L'économie a progressé mais pas autant que Chrétien l'aurait voulu

OTTAWA (PC) — Depuis l'entrée en vigueur du programme de lutte contre l'inflation, en 1975, le Canada a fait de grands progrès vers une croissance soutenue au cours des années 80, a déclaré hier soir le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, dans son exposé budgétaire aux Communes.

Après avoir rappelé que l'économie avait beaucoup progressé en 1978 bien que les résultats aient été inférieurs à ceux prévus et que l'emploi a fortement augmenté en octobre, alors que le nombre des Canadiens au travail s'était accru de 362,000, comparativement au même mois l'an dernier, le ministre a reconnu que le taux de chômage est encore trop élevé.

"La croissance nominale du produit national brut devrait être voisine des 11 p.c. que je prévoyais lors du budget d'avril.

Cependant, les prix ont augmenté davantage et la croissance de la production a été moins forte que prévue", a-t-il déclaré.

Le prix des articles produits au Canada devrait augmenté d'environ six et quart pour cent tandis que la hausse de la production devrait être proche de 4 p.c.

Cependant, a dit le ministre, l'indice des prix à la consommation s'est élevé plus vite que prévu. En septembre, il dépassait 8.6 pour cent son niveau d'un an auparavant.

"Cette reprise de l'inflation n'est pas due à l'accélération de la hausse de nos revenus ou de nos coûts intérieurs, mais à la hausse du prix de l'alimentation et au fléchissement du dollar."

Ralentissement

Cette hausse accélérée des prix à la consommation a ralenti le taux de croissance des revenus réels et du pouvoir d'achat des Canadiens. Il en est résulté que la consommation s'est accrue moins vite qu'espérer "ce qui est la principale cause du manque de croissance".

"En termes réels, a ajouté M. Chrétien, la consommation a progressé cette année de trois et demie à quatre pour cent. Il y a plus d'emplois et les impôts sur le revenu des particuliers ont été réduits. Les réductions temporaires des taxes de vente provinciales ont stimulé l'économie. Cependant la hausse du prix de l'alimentation et des autres biens de consommation importés à affaibli la portée de ces stimulants."

M. Chrétien a rappelé que depuis le sommet de Bonn, plusieurs pays ont pris des mesures de relance économique. On s'attend à ce que la croissance à l'extérieur de l'Amérique du Nord soit plus rapide en 1979 qu'en 1978, mais qu'elle ralentisse aux Etats-Unis.

"Pour l'an prochain, ont prévoit une expansion économique plus rapide au Canada que chez notre voisin du Sud", a ajouté le ministre.

La balance commerciale du Canada ne s'améliorera pas aussi vite qu'elle le devrait. Dans ces conditions, "il nous faut améliorer notre accès aux marchés des autres pays, notamment de ceux qui continuent d'enregistrer d'importants excédents commerciaux."

Dépenses et dollar

M. Chrétien a ensuite rappelé qu'au cours des trois dernières années, la Banque du Canada a progressivement réduit le taux de croissance de la masse monétaire et que les dépenses de toutes les administrations publiques ont été rigoureusement contrôlées.

Le plafond des dépenses totales pour l'an prochain a été fixé à $52.6 milliards, soit une hausse de 8.9 pour cent par rapport au plafond de cette année. Cette hausse est nettement inférieure à la croissance prévue du PNB.

Le ministre a précisé qu'un "grand nombre de programmes devront se contenter de moins de ressources réelles", et que la croissance rapide des transferts du fédéral aux provinces devra être ralentie.

Il attribue à la politique fédérale des prix et des revenus le fait que le taux moyen des hausses salariales a été ramené d'un sommet de 15 p.c. à 6 p.c. pour la dernière année de contrôle.

"Le fléchissement du dollar a compensé la perte de compétitivité donc nous avions souffert au début de la décennie. Les entreprises canadiennes sont maintenant en bonne posture pour accroître leurs ventes à l'étranger et reconquérir la part des marchés intérieurs dont s'étaient emparés leurs concurrents étrangers", dit M. Chrétien.

En terminant, il ajoute que les statistiques favorables du commerce pour septembre "portent à croire que nous aurons, cette année, un excédent commercial d'environ $4 milliards".

Dates d'entrée en vigueur

OTTAWA (PC) — Voici les dates d'entrée en vigueur des mesures économiques et fiscales annoncées hier soir:

Immédiates

Hausse du crédit d'impôt à l'investissement pour les biens immobiliers admissibles et les dépenses de recherches et développement.

Extension du crédit d'impôt pour investissements en matériel de transport.

Amortissement accéléré des frais d'aménagement des nouvelles mines.

Droit à l'épuisement pour les investissements en actifs sociaux et en locaux pour les nouvelles mines.

Changement du régime fiscale des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme.

1er janvier 1979

Hausse de la déduction pour frais relatifs à un emploi, dont le maximum passe de $250 à $500.

L'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente de 9 p.c. les exemptions personnelles et réduit d'autant les tranches d'imposition.

Baisse des primes d'assurance-chômage.

Prolongations

Le crédit d'impôt à l'investissement, qui devait expirer le 30 juin 1980, est prolongée pour une période indéterminée.

L'encouragement spécial aux immeubles résidentiels à logements multiples est prolongé d'un an après le 1er janvier 1979.

L'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, qui devait expirer à la fin de 1979, est prolongé pour une période indéterminée.

Programmes sociaux

OTTAWA (PC) — Le crédit d'impôt remboursable représente la meilleure façon d'intégrer au régime fiscal les prestations des programmes sociaux.

C'est ce que conclut une étude du gouvernement fédéral qui a été publiée hier en marge du budget, qu'a déposé le ministre des Finances, M. Jean Chrétien.

L'étude, qui compte 40 pages, ne détermine pas si l'on doit ou non procéder à une telle intégration, mais traite des modalités des options offertes.

L'étude aborde cet aspect de la révision de la politique sociale au Canada, au sujet de laquelle on évoque les formules de revenu annuel garanti et le soi-disant impôt négatif.

A cet égard, on rappelle qu'un premier jalon a été posé, le 24 août dernier, quand le gouvernement a annoncé une modification au régime des allocations familiales en instituant le crédit d'impôt remboursable pour enfant.

Transports touchés

OTTAWA (PC) — Les Canadiens qui aiment voyager par avion sont confrontés à une autre hausse des tarifs au début de 1979, suite au budget du ministre des Finances.

En effet, M. Chrétien a annoncé une hausse de la taxe sur le transport aérien. Elle sera de 15 pour cent jusqu'à un maximum de $15, à compter du 31 mars prochain, pour les vols au Canada et aux Etats-Unis.

Pour les vols internationaux, la taxe passera à $12, avec possibilité d'une augmentation ultérieure à $15.

Le ministre des Finances a déclaré que "cette mesure représente une nouvelle étape dans le processus permanent visant à transférer le coût des services du contribuable à l'usager des aéroports."

horaire

CJPM

VENDREDI, LE 17 NOVEMBRE 1978

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A votre service
10.30 Les satellipopettes
10.45 Bonjour madame
11.30 Du coq à l'âne
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalités
13.30 Cinéma: "L'ardoise"
15.30 Dessins animés
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les Tannants
17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio Six
19.00 Faut le faire
19.30 Médecin d'aujourd'hui
20.30 Le Saint
21.30 Découverte du Québec
22.00 Région 02
22.15 Arts et spectacles
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 En fin de soirée: "La gifle"

SAMEDI, LE 18 NOVEMBRE 1978

10.00 Patof voyage
10.30 Les cadets de la forêt
11.00 Les Satellipopettes
11.30 Goldorak
12.00 Samedi midi
14.00 Les 15-20
15.00 Samedi sports
15.30 Télé-revue
16.00 Cette semaine aux Communes
16.30 Yogi l'ours
17.00 Patrouille du cosmos
18.00 Et ça tourne
19.00 Soirée canadienne
20.00 Les grands spectacles: "Pont de Remagen"
21.45 Festival de la chanson
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 En fin de soirée: "Mourir d'aimer"

CKRS

VENDREDI, 17 NOVEMBRE

8.30 Harold Lloyd
9.00 En mouvement
9.15 Les cent tours de Centour
9.30 Passe-partout
10.00 Boite à lettres
10.15 Virginie
10.30 Magazine-express
11.00 Grandeur nature "Père Lacombe"
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Les ateliers
15.30 L'homme-araignée
16.00 Bobino
16.30 Es-tu d'accord?
17.00 Cinéma de 5 heures: "La ceinture noire" Au fil de l'actualité (2ème édition)
18.48 Téléjournal national
18.53 Actualités régionales
19.00 Le Virginien
20.30 Vedettes en direct
21.00 Sous le signe du Lion
21.31 Consommateurs plus
22.30 Téléjournal national et international
22.59 Météo Au fil de l'actualité (3ème édition)
23.05 Actualités régionales
23.12 Nouvelles du sport
23.22 Cinéma: "Spécial Magnum"
01.00 Ciné-nuit: "La guerre d'Algérie"

SAMEDI, 18 NOVEMBRE

8.30 Passe-partout
9.00 Candy
9.30 A communiquer
10.00 Ces merveilleux surhommes
10.30 Cher oncle Bill
11.00 L'homme-araignée
11.30 Téléjeans
12.00 La semaine parlementaire
13.00 La course autour du monde
14.00 Au coeur du temps
15.00 Lawrence Welk Show
16.00 Football canadien: "Finale de l'Ouest"
18.30 Le francophonissime
19.00 La Femme bionique
20.01 Soirée du hockey: "Montréal à Vancouver"
22.31 Téléjournal
22.47 Nouvelles du sport
23.01 Les affaires de l'Etat
23.10 Cinéma: "Réjeanne Padovani"
00.30 Ciné-nuit: "Miss O'Gynie et les hommes fleurs"

CBJET (5)

VENDREDI, 17 NOVEMBRE 1978

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.00 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 T.B.A.
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For Kids Only: Special
17.00 The Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 In the Public Eye
20.00 All in the Family
20.30 Front Page Challenge
21.00 Tommy Hunter Country
22.00 The Two Ronnies
22.30 Who's New
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
00.45 Dallas

SAMEDI, 18 NOVEMBRE 1978

8.30 Sesame Street
9.30 Parade
10.30 The Doombolt Chase
11.00 Peanuts and Popcorn
12.00 Par 27
12.30 Mutual of Omaha Wild Kingdom
13.00 The College Game - The Canadian College Bowl
16.00 Leo and Me
16.30 Mr. Chips
17.00 Mork and Mindy
17.30 Quebec Report - Decision
18.00 CBC Saturday Evening News
18.30 Quebec Report - Response
19.00 Paper Chase
20.00 Hockey Night in Canada: "Montréal vs Vancouver"
23.00 The National
23.15 Provincial Affairs
23.21 The City Tonight
23.37 Cine-Six: "The Valachi Papers"

CJBR (3)

VENDREDI, 17 NOVEMBRE

9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Passe-partout
10.00 La boite à lettres
10.15 Virginie
10.30 Magazine-express
11.00 Grandeur nature
11.30 Au pays de l'arc-en-ciel
12.00 Le prince noir
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Les ateliers
15.30 Fanfreluche
16.00 Bobino
16.30 Es-tu d'accord
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Ce soir régional
19.00 Les fantômes du château
19.30 La légende des chevaliers aux 108 étoiles
20.30 Super Star
21.00 Sous le signe du lion
21.30 Consommateurs plus
22.30 Téléjournal
23.05 Téléjournal régional
23.12 Nouvelles du sport
23.22 Cinéma: "Special Magnum"
01.00 Ciné-nuit: "La guerre d'Algérie"

SAMEDI, 18 NOVEMBRE

8.30 Passe-partout
9.00 Candy
9.30 A communiquer
10.00 L'odyssée de Scott Hunter
10.30 Les héros du samedi
11.30 Téléjeans
12.00 Semaine parlementaire
13.00 La course autour du monde
14.00 Bagatelle
15.00 Hebdo samedi
16.00 Football canadien: "Finale de l'ouest"
18.30 Le francophonissime
19.00 La Femme bionique
20.00 La soirée du hockey "Montréal à Vancouver"
22.30 Téléjournal
23.00 Cinéma: "Les riches familles"
00.30 Ciné-nuit: "Les amants de Tolède"

WEZF (7)

VENDREDI, 17 NOVEMBRE

6.00 Good Morning Jesus
7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 $20,000 Pyramid
13.00 All my Children
14.00 One life to live
15.00 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 World News Tonight
18.30 Hollywood Squares
19.00 The Andy Griffith Show
19.30 Bewitched
20.00 Love Boat
21.00 Pearl
23.00 The Mary Tyler Moore Show
23.30 Baretta

SAMEDI, 18 NOVEMBRE

7.00 Korg, 70,000 B.C.
7.30 Vegetable Soup
8.00 Scooby All-Stars-Laff-A-Lympics
9.30 Challenge of the Superfriends
11.00 Fang Face
11.30 The All New Pink Panther Show
12.00 ABC Week-End Special
12.30 NCAA Football: Programme double: Equipes à confirmer
19.00 Wild Wild West
20.00 Battle of the Network Stars
22.00 Fantasy Island
23.00 Week-End News
23.15 Shock Theatre: "Invasion of the Body Snatchers"

CFCF (11)

VENDREDI, 17 NOVEMBRE

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking?
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 The Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Star Wars Variety Special
21.00 Pearl
23.00 City National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie: PROGRAMME DOUBLE: "The Seven Ups" - "Alaska Seas"

SAMEDI, 18 NOVEMBRE

6.00 University of the Air
7.00 Let's Go
7.30 George
8.00 Scooby Laffs-a-Lympics
10.00 The Flintstones
10.30 Kidstuff
11.30 The Battle of the Planets
12.00 Bugs Bunny/ Roadrunner Show
13.00 The six millions dollars man
14.00 Wide World of Sports
15.30 CFL Playoff Preview
16.00 CFL Football West Final
19.00 Lucille Ball in Nashville
20.00 Academy Performance: "Roller Ball"
22.30 The Editors
23.00 The National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie: Programme double: "Chinatown" - "Deliver us from Evil"

RADIO-QUEBEC (8)

VENDREDI, 17 NOVEMBRE

13.00 Les débats de l'Assemblée nationale (reprise du jeudi)
18.30 Cinéma: "Monopoly"
19.30 Ciné-vendredi: "Demain les mônes"
21.30 Musique

SAMEDI 18 NOVEMBRE 1978

13.00 Cinéma: "Monopoly"
14.00 Ciné-vendredi: "Demain les mônes"
16.00 Musique
18.30 Les apprentis-cuistots "Les légumes"
19.00 Opéra sauvage "Une musique venue de la mer"
20.00 All you need is love La musique phénomène éternel, universel
21.00 Musique Montage musical

TELEVISION COMMUNAUTAIRE (13)

VENDREDI 17 NOVEMBRE 1978

8.15 Entre nous
8.45 Câblo-guide
10.00 Cercle de presse
11.45 Câblo-guide
12.00 Entre nous
14.00 Assemblée nationale (reprise)
17.30 Entre nous
18.00 Câblo-guide
19.30 Assemblée nationale
21.00 La vie municipale de Chicoutimi
22.00 Méditation transcendantale

SAMEDI 18 NOVEMBRE 1978

8.15 Entre nous
8.45 Câblo-guide
9.15 Sobriété un art de vivre
9.30 Comment faire la paye?
10.30 Assemblée nationale (reprise)
12.00 Entre nous
12.30 Câblo-guide
12.45 Carnaval-Souvenir
14.00 Hockey: Les Inuks de l'Université du Québec affrontent les Gaiters de l'Université Bishop's
17.30 Entre nous
18.00 Câblo-guide
19.00 Cercle de presse
20.00 Conseil de ville de Jonquière ou Chicoutimi

télésag
392, Racine est, Chicoutimi, Que.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG veuillez communiquer au numéro suivant
SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE
VENDREDI, 17 NOVEMBRE 1978
MEDITATION TRANSCENDANTALE: 15 min.
Cette série comprend 13 émissions sur l'art de vivre par la méditation, chaque thème vous dévoile les différentes ressources que vous pouvez acquérir par une pensée positive.
DIFFUSION: dimanche 18h15, mardi 19h30, vendredi 22h00.
Tél.: 545-1112
Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

En pleine séance du conseil

Un forcené abat le maire de Nickel Centre

SUDBURY, Ontario (PC) — Le maire battu de Nickel Centre, près de Sudbury, M. Mike Solski, reposait dans un état critique à l'hôpital, jeudi matin, après avoir été blessé par les balles d'un forcené, mercredi soir, en pleine séance du conseil municipal.

M. Solski, âgé de 59 ans et maire depuis six ans, avait été défait lors de l'élection municipale de lundi et devait demeurer à son poste jusqu'au 1er décembre avant de céder la place à son vainqueur, M. Garry Lacey.

Des conseillers municipaux ont lutté avec un individu de 63 ans, Romeo Kerim, après qu'il ait fait feu sur le maire sortant, ont réussi à lui arracher un pistolet et l'ont retenu jusqu'à l'arrivée de la police. Kerim a été accusé de tentative de meurtre et devait comparaître jeudi en Cour provinciale.

Selon la police, M. Solski a été atteint par au moins deux projectiles, à l'aisselle et à l'estomac. A l'hôpital, son état est jugé critique mais stable.

L'accusé a commencé par protester lors de la séance contre l'expropriation d'une propriété à lui par la municipalité, les tribunaux et l'administration du patrimoine du district de Nickel.

Kerim a alors présenté au maire un document concernant le litige immobilier et M. Solski demanda au greffier Prosper Olivier de le lire à voix haute.

M. Olivier devait toutefois, s'arrêter au bout de quelques phrases, disant que l'affaire était sub judice.

C'est alors que le suspect, tournant le dos au maire, s'écria: "J'ai quelque chose d'autre pour toi". Il sortit alors le pistolet qu'il portait caché dans sa ceinture et fit brusquement demi-tour pour tirer à trois reprises en direction du maire qui présidait sa dernière séance du conseil municipal.

M. Solski fut président de section du Syndicat des métallos, lors de la grève de trois semaines contre l'International Nickel Co., maintenant Inco, en 1958.



MEDAILLE D'OR — Un ingénieur d'Edmonton, ancien doyer du département de génie de l'Université de l'Alberta, a été décoré jeudi de la médaille d'or du Conseil canadien des ingénieurs professionnels. Le Dr George Ford, 59 ans, a servi de conseiller au gouvernement iranien pour l'établissement du département de génie à l'Université de Baluchistan. La médaille d'or est décernée chaque année à l'ingénieur qui s'est le plus distingué dans sa profession.

Policiers accusés de négligence

BATHURST, N.-B. (PC) — Le gérant de la station radiophonique CKBC a blâmé la police, jeudi, pour avoir caché à la population durant trois jours le déraillement de trois wagons-citernes contenant 210 tonnes d'ammoniac liquéfié, à Nepisiquit près de Bathurst.

M. William Winton a raconté qu'il avait eu vent de l'affaire dimanche, mais que la police avait répondu qu'il ne s'agissait que du déraillement de voitures de marchandises et qu'il valait mieux ne pas en parler.

Ce n'est que mercredi, après que des ouvriers portant des masques à gaz eurent déblayé la voie ferrée, que le poste radiophonique put lancer la nouvelle.

Le sergent Georges Gauthier, du détachement de Bathurst de la GRC, a expliqué que la situation était dangereuse et qu'il ne voulait pas de curieux sur les lieux.

Quelque 200 personnes vivent dans un rayon d'un quart de mille de l'endroit de l'accident et elles auraient pu subir des blessures si les wagons-citernes s'étaient brisés.

M. Elmer Harris, ancien président de la Canadian Radio-Television News Directors Association, a affirmé que le poste de radio aurait dû vérifier son information ailleurs qu'auprès de la police et la diffuser aussitôt pour mettre les gens en garde.

Quant au directeur du service des incendies de Saint-Jean, M. Percy Clark, il a déclaré qu'il aurait, lui, procédé à l'évacuation des 200 personnes menacées.

Postes

Hausse de tarif prévue

HALIFAX (PC) — Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a annoncé mercredi qu'il y aurait probablement une hausse des tarifs postaux le printemps prochain.

A Halifax pour présenter une nouvelle série de timbres, M. Lamontagne a précisé que la hausse entrerait en vigueur en avril ou mai prochain et signifierait qu'une lettre de première classe va coûter un ou deux cents de plus.

A propos du récent conflit de travail, le député de Langelier a affirmé que "la plupart des travailleurs" étaient intéressés à remplir leur tâche en paix et au meilleur de leurs capacités. "Nous n'avons eu que quelques foyers de troubles, comme à Sherbrooke", a-t-il dit.

cinéma

ALMA

Théâtre Alma

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Retour" - "Si c'était à refaire".

Théâtre Canadien

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Le dernier combat" - "Marc la gachette".

BAGOTVILLE

Cinéma Saguenay

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Le dernier combat" - "5 gachettes d'or".

CHICOUTIMI

Place du Royaume

Cinéma I

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "La nuit des morts vivants" - "Les frissons de l'angoisse".

Cinéma II

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "La vie devant soi" - "Nous nous sommes tant aimés".

Cinéma III

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Une femme à sa fenêtre" - "La dentellière".

Capitol

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Le dernier combat" - "5 gachettes d'or".

Cartier

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "La grande extase" - "Les plaisirs solitaires".

DOLBEAU

Cinéma Météore

Du 18 au 24 novembre inclusivement: "Et si tu n'en veux pas" - "Elles s'en donnent à coeur de joie".

JONQUIERE

Cinéma Bellevue

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Le dernier combat" - "5 gachettes d'or".

Cinéma Centre

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Fais-moi tout" - "Le sexe à la barre".

Cinéma Elysée

Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "La nuit des morts vivants" - "Les frissons de l'angoisse".

MISTASSINI

Cinéma Orphéon

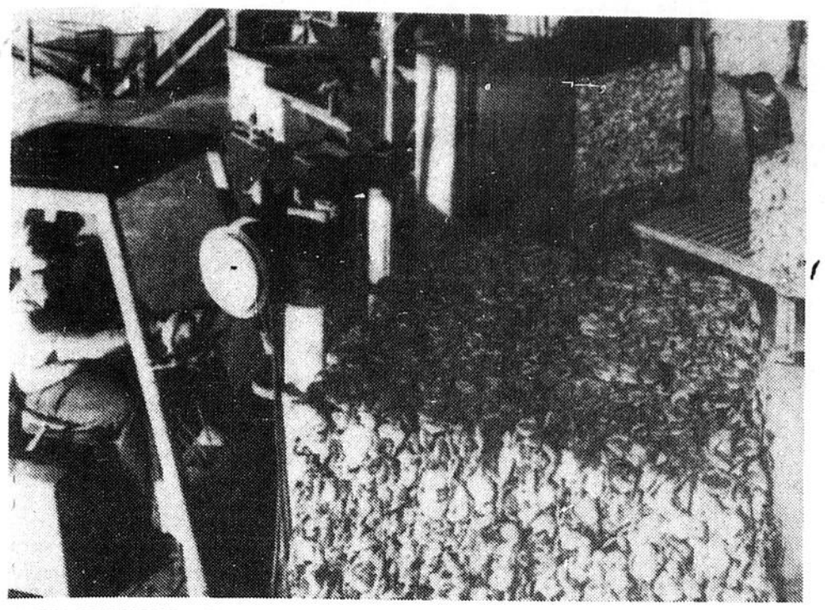
Jusqu'au 23 novembre inclusivement: "Les charnelles" - "La bête à plaisir".

BRASSERIE DU ROYAUME
Ambiance unique dans la région
DU MERCREDI AU SAMEDI
organiste-chanteur(euse)
EN VEDETTE
MICHEL BURTON
PLACE DU ROYAUME
Notre cuisine est ouverte de 10h30 a.m. à minuit
DU LUNDI AU SAMEDI

HOTEL LAURENTIEN
SALOON



10 DANSEUSES SERVEUSES
MACHINES A BOULE ELECTRONIQUES
SPECTACLE CONTINUEL DE 15H00 A 3H00
330, JACQUES-CARTIER EST
543-4980



METAL RECYCLE — Des milliers de cannettes d'aluminium sont entassées dans des baquets de 775 livres au centre de recyclage de l'Aluminium Company of America de Houston au Texas. Alcoa a déclaré qu'elle a recueilli un record de 770 millions de cannettes durant le troisième semestre de 1978. Les cueilleurs de cannettes ont été payés près de $5.8 millions pour avoir retourné les cannettes, selon la compagnie. Le recyclage des cannettes d'aluminium économise 95 pour cent de l'énergie requise pour fabriquer de l'aluminium à partir du minerai. (Téléphoto PA)

Usine au Canada

Poursuite des pourparlers avec GM

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner, a déclaré jeudi que les pourparlers continuaient avec General Motors Corp., au sujet de la possibilité d'une usine de moulage d'aluminium en Ontario ou au Québec.

Le ministre, de retour des Caraïbes, a dit qu'il n'avait pas lu le compte rendu d'un discours du président, M. Thomas A. Murphy, jetant des doutes sur la construction de cette usine.

Il n'y a pas plus d'une semaine, dit-il, son sous-ministre s'entretenait avec des dirigeants de GM.

M. Murphy a déclaré lundi dans un discours à Toronto que sa société ne promettait pas d'usine au Canada pour l'instant. Il précisait que GM n'était même pas sûre d'en avoir besoin dans un avenir prévisible.

Si la société décidait d'agrandir ses installations, elle songerait au Canada car elle ignore en cas pareils les frontières.

M. Horner a répondu à des questions des reporters après avoir dit aux Communes que l'usine de moulage d'aluminium n'était que l'une des usines que GM construira au Canada.

"Un peu avant le tournant du siècle," avait interjeté M. Ed Broadbent, chef du NPD, de la région manufacturière d'automobiles d'Oshawa-Whitby.

On a estimé que l'usine de moulage d'aluminium coûterait $500 millions.

Les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont offert à GM $80 millions de subventions pour construire l'usine au Québec; on a parlé d'Arvida ou de la région montréalaise.

Le mois dernier, M. Horner avait dit que GM pourrait édifier plus d'une usine, une au Québec et une autre ailleurs.

M. Allan Lawrence, (PC — Northumberland-Durham) lui a demandé ce qu'il avait fait pour écarter GM; il a répondu qu'il n'avait pas appris qu'il avait détourné cette entreprise.

En réponse à une question d'un autre député conservateur, M. William Kempling (Malton-Wentworth), M. Horner a dit que les marchés étrangers accueillaient de plus en plus les produits manufacturés du Canada.

Le conseil de Pacific appuie Petro-Canada

CALGARY (PC) — Le conseil d'administration de la société Pacific Petroleums a fait savoir, jeudi, qu'il appuyait en bloc la proposition de Petro-Canada d'acquérir toutes ses actions ordinaires, au prix de $65.02 pièce.

A l'issue d'une réunion du conseil qui s'est prononcé sur l'acquisition récente faite par Petro-Canada de 48 pour cent des actions de Pacific, le président de cette dernière société, M. Merrill Rasumssen, a délivré un communiqué faisant connaître la réponse du conseil.

Il y est dit que les administrateurs de Pacific acceptent en principe que Petro-Canada, suite à cette acquisition, devrait sans tarder soumettre un prix qui ne soit pas inférieur à celui fait à tous les autres actionnaires de Pacific.

On fait remarquer, cependant, que les administrateurs de Pacific ne peuvent se faire une opinion définitive sur le sujet avant d'avoir été informés des points précis des intentions de Petro-Canada concernant l'acquisition des actions restantes.

Si Petro-Canada achetait toutes les actions restantes à $65.02 pièce, le prix payé pour les 48 pour cent détenues par Philipps Petroleum Co., le coût total atteindrait $1.4 milliard. Il s'agirait de la plus grosse transaction dans l'histoire des sociétés au Canada.

Phillips s'étant départi des intérêts qu'elle avait dans Pacific, MM. William Douce et W. Roberts ont démissionné de leur poste d'administrateur de cette dernière société, jeudi.

Le président de Petro-Canada, M. Wilbert Hopper, a presque aussitôt été nommé au conseil d'administration de Pacific.

Dépôt d'un projet de loi sur la discipline interne à la GRC

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général du Canada, M. Jean-Jacques Blais a de nouveau déposé, hier, un projet de loi aux Communes sur la discipline interne à la Gendarmerie royale du Canada.

Un projet de loi semblable avait été déposé au mois d'avril, au cours de la dernière session mais comme, il n'avait pas été adopté, il est mort au feuilleton.

Il n'est pas certain que ce projet de loi soit adopté au cours de la prochaine session non plus. Les dispositions contenues dans ce bill font suite aux recommandations de la commission d'enquête du juge René Marin qui s'était penché sur les questions de discipline et de règlement de griefs à la GRC et qui avait fait rapport au mois de mars 1976.

On a prévu des mécanismes pour le règlement des plaintes du public à l'endroit de la GRC ainsi que la nomination d'un enquêteur indépendant comme le prévoit le projet de loi sur l'ombudsman fédéral.

Le projet de loi prévoit la création d'un comité indépendant de discipline et de règlements de griefs.

Le gouvernement estime que la discipline devrait être de nature à corriger plutôt qu'à punir les agents de la GRC. De plus, le projet de loi reprend le principe avancé par la Commission Marin, selon lequel les surveillants immédiats devraient jouir d'un pouvoir disciplinaire précis.

La peine d'emprisonnement pour infractions aux règlements disciplinaires internes de la GRC a été abolie.

La liste des infractions graves à la discipline contenue dans la loi actuelle a été supprimée et sera remplacée par des normes de conduites auxquelles viendra s'ajouter un code d'éthique, lorsque la loi sera adoptée.

Contrôle des prix et salaires

L'expérience canadienne n'encourage pas les E.-U.

WASHINGTON (PC) — Dans un éditorial, le Washington Post souligne que l'expérience canadienne dans les contrôles obligatoires des prix et des salaires n'encourage pas les Américains à faire la même chose.

Les Canadiens, affirme-t-on, ont "réussi assez bien", mais seulement parce que le moment était propice.

En octobre 1975, en effet, les prix des aliments étaient déjà à la baisse et la valeur du dollar canadien était à la hausse, de sorte que les importations coûtaient moins cher.

Mais la situation se renversa, avec le résultat que le taux d'inflation atteindra probablement 10 pour cent cette année et que les prix des aliments et du chauffage sont en hausse.

Cela, souligne le Post, fait perdre la confiance au gouvernement.

Les contrôles, ajoute le journal, ne sont d'aucune utilité pour combattre des forces internationales comme les prix des aliments et de l'énergie ou la dévaluation du dollar.

On ne parle jusqu'à présent aux Etats-Unis que de limitations volontaires des hausses salariales à sept pour cent et des prix à 5.75 pour cent.

Mais, si on veut parler d'obligation, il serait bon de considérer l'exemple canadien, conclut le Post.

Tous ne sont pas bernés

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, peut avoir berné les Canadiens anglais, mais tous les Québécois savent qu'il recherche toujours l'indépendance de sa province, a dit aux Communes, jeudi, M. Trudeau.

"Il est vrai que les déclarations du premier ministre du Parti québécois semblent avoir trompé les premiers ministres des autres provinces, mais je ne pense pas qu'un seul Québécois se trompe sur les vraies intentions du Parti québécois de faire du Québec un pays indépendant", a déclaré M. Trudeau en réponse à une question du député libéral de Gloucester, M. Herbert Breau.

M. Trudeau faisait allusion à la réunion des premiers ministres en août dernier, où les remarques de M. Lévesque ont semblé refléter un ralentissement de sa course vers l'indépendance.

M. Trudeau a dit mardi en conférence de presse que ces déclarations ont atténué dans l'esprit de Canadiens les dangers de la séparation, mais qu'elles ne trompent pas les Québécois, surtout pas les libéraux.

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

THEATRE CANADIEN ALMA
2 films-couleurs!
Dans la tradition des meilleurs combats, il fait revivre le Grand Maître.
14 ANS
le plus récent KUNG FU
VEN. à JEU. 17-18-19-20-21-22-23 NOVEMBRE
DERNIER COMBAT
LE DUEL EN ART MARTIAL LE PLUS DUR LE PLUS RAFFINÉ QUI AIT JAMAIS ETE MIS SUR PELLICULE
2ième FILM
PLUS
MARC LA GACHETTE

le théâtre national pour enfants
LES PISSENLITS
présente
GULLIVER
d'après Jonathan Swift
SAMEDI, 9 DECEMBRE 14H00
Adm.: $1.00
Auditorium Dufour
En collaboration avec Les Artisans Coop-Vie
la coopérative de développement culturel

UN NOUVEAU DRAGON EST NE!
Dans la tradition des meilleurs combats, il fait revivre le Grand Maître
14 ANS
le plus récent KUNG FU
LE DERNIER COMBAT
LE DUEL EN ART MARTIAL LE PLUS DUR LE PLUS RAFFINÉ QUI AIT JAMAIS ETE MIS SUR PELLICULE
2e FILM
5 GACHETTES D'OR
Montgomery Ford Bud Spencer
capitol 77 rue RACINE E. CHICOUTIMI 543-3097
bellevue 312 bl. du CENTENAIRE, JONQUIERE 542-5519
saguenay 430 rue ELGIN, LA BAIE 544-4611

LE PLUS GRAND FILM D'HORREUR DE TOUS LES TEMPS
LA NUIT DES MORTS VIVANTS
18 ANS adultes
ILS NE RESTENT PAS MORTS!
Ils reviennent en vie, assoiffés de sang et de chair humaine!
2e FILM
LES FRISSONS DE L'ANGOISSE
place du royaume 1
1451 bl. TALBOT, CHICOUTIMI 545-4260
élysée
8 rue STE-FAMILLE, KENOGAMI 542-5701

LES CINÉMAS FRANCE FILM
à la recherche de nouveaux plaisirs!
NATHALIE BONNEMENT JERRY BOUER
18 ANS Adultes
la GRANDE EXTASE
PLUS
l'ULTIME SATISFACTION...!
les PLAISIRS SOLITAIRES
cartier
291 rue RACINE E. CHICOUTIMI 543-3138

Simone Signoret
la vie devant soi
POUR TOUS
Plus qu'une performance, c'est aussi un acte d'Amour
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES
2e FILM
place du royaume 2
1451 bl. TALBOT CHICOUTIMI 545-4260

Romy Schneider
Philippe Noiret
POUR TOUS
2ième SEMAINE
Une Femme à sa fenêtre
La Dentellière
place du royaume 3
1451 bl. TALBOT CHICOUTIMI 545-4260
2e FILM

18 ANS adultes
Laissez vous Tenter
Fais Moi Tout
le Sexe à la barre
2e FILM
centre
554 rue ST-DOMINIQUE, JONQ. 542-6901

Employeurs et employés épargneront grâce à l'assurance-chômage

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier dans le budget de M. Chrétien une baisse des cotisations des employeurs et des employés au régime d'assurance-chômage de même qu'une augmentation du maximum de rémunération assurable.

Ces changements permettront à un employeur d'économiser 4 cents par semaine tandis qu'un travailleur qui gagne plus de $265, et qui est éligible au maximum de prestations, pourra épargner 2 cents par semaine ou $1.17 par année.

Dans le cas du minimum de prestation, l'entreprise épargnera environ 11 cents par semaine et le travailleur environ 8 cents pour la même période.

Des calculs effectués à partir des tableaux fournis avec le budget démontrent que c'est le citoyen qui gagne aux environs de $240 hebdomadairement qui tirera davantage profit de cette initiative puisqu'il aura $0.35 de plus par semaine, soit un peu plus de $18 par année.

En prononçant son allocution en Chambre, le ministre des Finances a souligné que cette mesure aura pour effet d'augmenter la paie nette et de réduire les frais des employeurs de quelque $300 millions en 1979.

M. Chrétien a ajouté qu'il croyait que les Canadiens "tiendront compte de cette amélioration de leur revenu disponible lors de leurs demandes salariales au cours de l'année à venir."

Baisse de la cotisation

En 1979, la cotisation ouvrière sera de $1.35 pour chaque tranche de $100 de rémunération hebdomadaire soit une réduction de 10 pour cent par rapport au taux de 1978 fixé à $1.50.

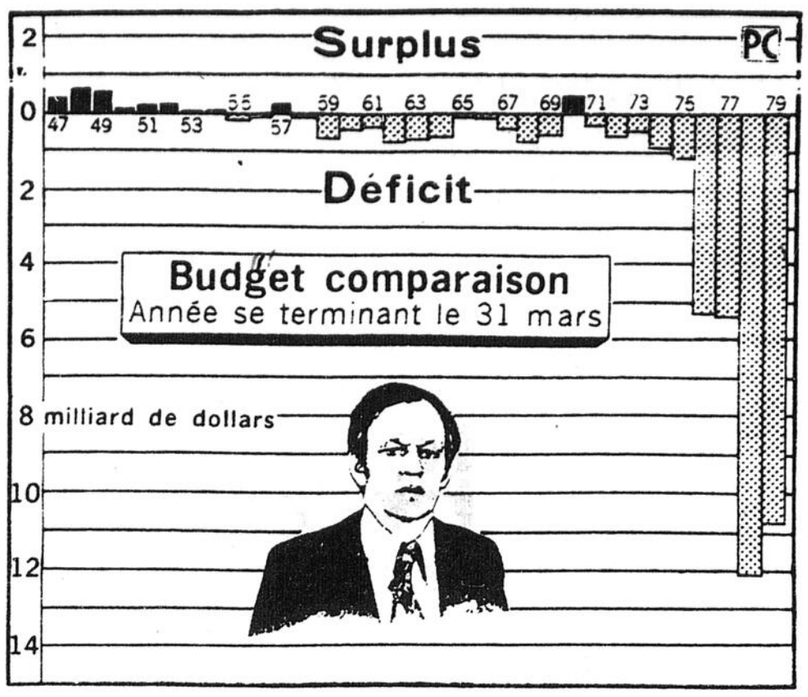
Conséquement, la contribution de l'employeur, qui équivaut à 1.4 de celle de l'employé, descendra de $2.10 à $1.89.

Le montant maximum de rémunération hebdomadaire sera porté pour sa part de $240 à $265 en 1979 soit aussi une augmentation de 10 pour cent.

Aux termes de la Loi de l'assurance-chômage actuellement en vigueur, la prestation hebdomadaire maximum passera donc de $160 par semaine à $177.

Il faut noter cependant que le projet de loi C-14 qui est présentement à l'étude devant le Parlement vise à réduire de 66.75 à 60 pour cent la rémunération hebdomadaire assurable si bien que le maximum serait alors de $159 plutôt que de $177.

Signalons en outre que le montant de rémunération assurable sera de $53 dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, où il sera de $50.



DEFICIT MOINDRE — Le ministre des Finances, Jean Chrétien a annoncé à Ottawa, hier, que le budget fiscal 1979, aurait un déficit de $10.75 billions comparativement à $12.1 billions en 1978. Un seul budget a produit un surplus, plutôt qu'un déficit depuis 1957.

(Téléphoto PC)

Fin de la constitution en corporation des particuliers

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de mettre fin à la pratique, suivant laquelle des particuliers se constituent en corporation uniquement de manière à bénéficier des taux d'imposition réduits offerts à la petite entreprise.

Dans le budget qu'il a déposé hier aux Communes le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a déclaré à cet égard qu'il ne serait pas juste de laisser cette pratique se perpétuer, les petites sociétés privées sous contrôle canadien payant moins de la moitié du taux normal d'impôt fédéral sur les sociétés.

A partir de l'an prochain, la loi sera donc modifiée de manière à réserver le taux réduit d'imposition des sociétés aux petites entreprises qui doivent réellement en bénéficier, soit les entreprises s'occupant de fabrication, de transformation, d'extraction minière, de construction, d'agriculture, de pêche, d'abattage forestier, de transport, de vente en gros ou en détail, ainsi que d'autres activités définies.

Ne seraient pas admissibles aux termes de la loi:

— Les corporations professionnelles formées par les médecins, avocats, dentistes et comptables;

— Les corporations formées par un administrateur ou officier, un athlète, un comédien, un conseiller, un vendeur à commission ou par toute autre personne dans le but principal de fournir des services personnels;

— Les entreprises d'une corporation formée dans le but principal de fournir des services de gestion ou d'administration à une entreprise liée;

— Les entreprises d'une corporation dont le revenu tiré de biens détenus par la corporation autres que des biens qu'elle utilise principalement dans le but de gagner ou de faire produire au revenu d'une entreprise admissible de la corporation.

La famille et le chômeur négligés

— Broadbent

OTTAWA — Le nouveau budget fédéral présenté à Ottawa hier soir, par le ministre des Finances, Jean Chrétien, n'aidera pas les familles à faire face à l'inflation et ne contient pas suffisamment de stimulants économiques pour laisser entrevoir une réduction du nombre de chômeurs.

C'est ce qu'a déclaré en soirée le chef national du Nouveau parti démocratique, Ed Broadbent.

Selon lui, en effet, la seule réduction d'impôt contenue dans le budget concerne les frais relatifs à un emploi, et cela, a poursuivi Broadbent, ne signifie qu'un dollar par semaine de plus dans les poches des contribuables.



Ed Broadbent



Sinclair Stevens

Le PC loue et déplore

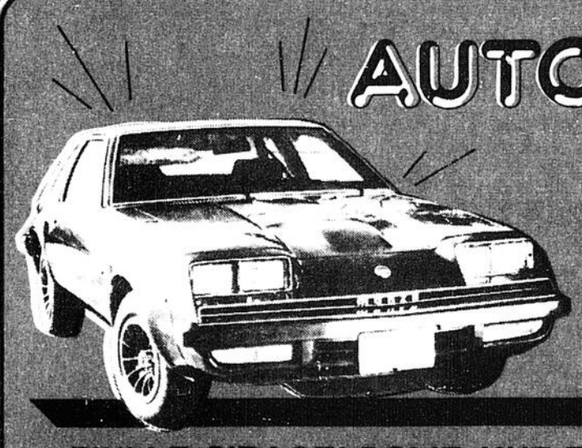
OTTAWA — Le critique conservateur en matière d'économie, Sinclair Stevens, a loué hier soir les stimulants pour l'industrie contenus dans le budget fédéral, mais il a déploré l'absence de mesures favorables pour les propriétaires de maisons.

Réagissant au discours du budget prononcé hier soir par le ministre des Finances, Jean Chrétien, M. Stevens s'est dit très déçu que le gouvernement fédéral n'ait pas retenu la proposition de son parti de déduire du revenu imposable les intérêts sur les prêts hypothécaires.

Il a déclaré que si les conservateurs formaient le prochain gouvernement, cette mesure serait implantée.

Le porte-parole conservateur a par ailleurs exprimé sa satisfaction à l'égard de la décision du gouvernement de réduire la taxe fédérale de vente de douze à neuf pour cent.

AUTO·LUSTRE



ça brille sans cire, c'est garanti!

FINI LE CIRAGE! POLIE UNE FOIS POUR TOUTES!

NOUVEAU DANS LA REGION!

• Notre traitement AUTO-LUSTRE, éprouvé depuis maintenant 10 ans, donne un lustre permanent aux voitures. Nous remettons un certificat de garantie à tous nos clients pour les assurer qu'ils n'auront plus besoin de cirer leur voiture pour en préserver le beau fini brillant. Ça brille sans cire, c'est garanti!
• Le traitement AUTO-LUSTRE se fait en 3 étapes et demande près de 4 heures au total. Votre voiture est d'abord complètement lavée, puis asséchée. A l'aide d'un produit spécial, on effectue ensuite un nettoyage en profondeur de la peinture, qui lui redonne son éclat original. On applique enfin une couche d'Auto-Lustre comme protection permanente.
• Ce produit exclusif protège la structure moléculaire de votre peinture et en arrête l'oxydation. Votre peinture résistera désormais à la pollution, au sel, aux rayons du soleil, à tout ce qui pourrait la ternir ou la détériorer. La pluie glissera dessus sans l'endommager et il vous suffira de laver votre voiture pour qu'elle retrouve son poli Auto-Lustre. Ça brille sans cire, c'est garanti!

OUVERTURE:
SAMEDI 18 NOVEMBRE

AUTO·LUSTRE FAX INC.
289, ROUTE 170, PRES DU MAIL 170
548-8763

Budget

Points saillants

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants du budget qu'a déposé, hier aux Communes, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien.

— Réduction immédiate de 12 à 9 pour cent de la taxe fédérale de vente perçue au niveau des fabricants.

— Hausse de $250 à $500 de la déduction permise pour les frais relatifs à un emploi.

— Diminution du taux hebdomadaire des primes d'assurance-chômage, soit de $1.50 à $1.35 par $100 de gains assurables pour les employés et de $2.10 à $1.89 pour les employeurs.

— Pour l'industrie minière, le taux de déduction des dépenses d'aménagement est porté de 30 à 100 pour cent.

— Le crédit d'impôt à l'investissement, devant expirer le 30 juin 1980, est prolongé pour une période indéterminée.

— Le crédit d'impôt passe de 5 à 7 pour cent de manière générale, de 7.5 à 10 pour cent dans les zones à croissance lente et de 10 à 20 pour cent dans les provinces atlantiques et en Gaspésie.

— Extension du crédit d'impôt aux investissements en matériel de transports ferroviaire, aérien, maritime et routier de longue distance.

— Augmentation de 5 à 10 pour cent du taux de base du crédit d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement, sauf dans les provinces atlantiques et en Gaspésie, où il est porté à 20 pour cent.

— Instauration d'un crédit d'impôt spécial de 25 pour cent pour la recherche et le développement à l'intention des petites entreprises partout au pays.

— On prévoit un déficit de $12.1 milliards pour l'année en cours et de $10.75 milliards pour 1979-80.

— En 1979-80, le gouvernement fédéral prévoit des dépenses de $52.6 milliards, soit une hausse de 8.9 pour cent par rapport à l'année précédente, et des recettes de $41.8 milliards.

— Le budget rappelle que grâce à l'indexation de l'impôt, en vigueur depuis 1974, les contribuables canadiens économiseront $270 millions l'an prochain.

extra
Spéciale
extra
Douce



En longueur King Size et Régulière

La douceur... la grande caractéristique de cette nouvelle cigarette remarquable. De plus, c'est une douceur signée Rothmans, la marque mondialement reconnue. Profitez de ce double avantage de la Rothmans Spéciale Douce. C'est la cigarette extra Spéciale, extra Douce.
Voyez par vous-même. Essayez-en un paquet.

Savourez le bon goût Rothmans dans une cigarette spéciale douce!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette – "goudron" 12 mg, nic. 0.9 mg.